UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Rapports entre agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi

Nibizi, Elysée

2020-03
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/269

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIO-ANTHROPOLOGIE

MASTER DE SOCIO-ANTHROPOLOGIE

RAPPORTS ENTRE AGENTS COLONIAUX ET AUTOCHTONES DURANT LA COLONISATION BELGE EN URUNDI

Par

Elysée NIBIZI

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de master en Socio-anthropologie

Les membres du jury :

Président : Pr. Melchior MUKURI

Directeur : Pr. Jean-Marie NDUWAYO

Secrétaire : Dr. Eric NDAYISABA

Bujumbura, mars 2022

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY

Président : Pr. Melchior MUKURI

Directeur : Pr. Jean-Marie NDUWAYO

Secrétaire : Dr. Eric NDAYISABA

REMERCIEMENTS

Nous avons pu savoir et comprendre qu'entreprendre et terminer une étude scientifique ne peut pas être une aventure solitaire. Ce qui se trouve dans ce travail est le fruit de l'appui du Professeur Jean-Marie Nduwayo, lui qui a accepté de le diriger. Par son expérience, son savoir-faire, son orientation et son sens critique, nous avons trouvé un guide précieux en lui.

Nous remercions aussi le corps professoral du master de Socio-anthropologie pour sa formation.

Nous tenons à remercier aussi notre épouse pour avoir été plus près de nous durant tout le cursus de master. Que l'aboutissement de notre travail couronne ses efforts sans mesure.

Notre profonde gratitude s'adresse enfin à tous ceux qui se sont associés à nous pendant les divers moments de nos enquêtes de terrain.

RESUME

Cette recherche s'intéresse aux rapports entretenus entre agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi. Ainsi, nous avons voulu comprendre d'abord les relations établies entre les deux groupes de gens qui étaient lointaines culturellement. Ensuite, nous cherchions à explorer les différentes représentations qu'avaient les autochtones des agents coloniaux et réciproquement. Enfin, un autre objectif consistait à dégager les conduites des autochtones vis-à-vis des agents coloniaux en Urundi. De ce fait, notre question de départ était formulée de cette manière : comment les autochtones sont-ils vus par les agents coloniaux et vice-versa durant la colonisation belge en Urundi ?

Pour atteindre ces objectifs, deux hypothèses ont été formulées. Du côté des agents coloniaux, nous pensions que les autochtones se seraient perçus comme des sujets à éduquer, à conduire vers la civilisation tel que le prescrivait l'anthropologie coloniale raciste de cette époque. Au contraire, les agents coloniaux se seraient considérés comme des éducateurs, des modèles à imiter. Ce faisant, il a été question de réfléchir sur la démarche méthodologique nous permettant d'accéder aux résultats de recherche. Dans le but de tester ces deux hypothèses, nous avons opté pour la méthode qualitative qui a été réalisée auprès des personnes âgées qui ont connu la période coloniale. Le manque d'agents coloniaux à consulter pour l'entrevue nous conduit à recourir à la documentation ; à condition de la soumettre à une analyse scientifique très rigoureuse.

Au terme de cette réalisation, nous avons trouvé que les agents coloniaux ont entretenu des rapports de domination envers les autochtones. Dans plusieurs cas, nous avons constaté que, durant la colonisation, ces derniers ont été considérés comme des sujets et non des citoyens. Ils n'avaient donc pas de pleins droits sur leurs biens ; même le mwami de l'Urundi ne pouvait en aucune façon prendre une décision définitive. Au contraire, les agents coloniaux étaient perçus par les autochtones comme des êtres supérieurs, des modèles à imiter.

Au cours de notre recherche, nous nous sommes heurté à des difficultés comme manque de personnes à interviewer du côté des agents coloniaux qui pourraient nous livrer des informations pertinentes sur cette période. Nous n'avons pas pu accéder aussi à toutes les archives relatives à la période coloniale belge en Urundi.

Mots clés : rapport, agent colonial, autochtone, colonisation, Urundi.

ABSTRACT

This research focuses on the relationships maintained between the colonial agents and the natives during the Belgian colonization in Urundi. Thus, we wanted to first understand the relationships established between the two groups of people who were culturally distant. Then, we sought to explore the different representations that Aboriginal people had on colonial agents and vice versa. Finally, another objective was to identify the behaviour of the native people vis-à-vis the colonial agents in Urundi. Therefore, our initial question was formulated as follows: **How were the natives seen by the colonial agents and vice versa during the Belgian colonization in Urundi?**

To achieve these objectives, two hypotheses were formulated. On the side of the colonial agents, we thought that the natives would have been perceived as subjects to be educated, to be led towards civilization as prescribed by the racist colonial anthropology of that time. On the contrary, the colonial agents would have considered themselves as educators, models to be imitated. In so doing, it was a question of reflecting on the methodological approach allowing us to access the research results. In order to test these two hypotheses, we opted for the qualitative method which was carried out with elderly people who experienced the colonial period. The lack of colonial agents to consult for the interview leads us to resort to documentation; provided that it is submitted to a very rigorous scientific analysis.

At the end of this realization, we found that the colonial agents maintained domination relations towards the natives. In several cases, we noted that, during colonization, the latter were considered as subjects and not as citizens. They therefore had no full rights to their property; even the Mwami of Urundi could in no way make a final decision. On the contrary, the colonial agents were perceived by the natives as superior beings, models to be imitated.

During our research, we encountered difficulties such as a lack of people to interview on the side of the colonial agents who could provide us with relevant information on this period. We were also unable to access all the archives relating to the Belgian colonial period in Urundi.

Keywords: relationship, colonial agent, native, colonization, Urundi.

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DES MEMBRES DU JURY i

REMERCIEMENTS ii

RESUME iii

ABSTRACT iv

TABLE DES MATIERES v

AVANT PROPOS viii

INTRODUCTION GENERALE 1

I. Problématique de la recherche 2

II. Questions de recherche 6

III. Hypothèses du travail 7

IV. Objectifs de la recherche 8

IV.1. Objectif général 8

IV. 2. Objectifs spécifiques 8

V. Intérêt de l'étude 8

VI. Délimitation du sujet 9

CHAPITRE I : ORIENTATION CONCEPTUELLE ET THEORIQUE AINSI QUE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE 11

1. Cadre conceptuel 11

1. 1. L'agent colonial et sa fonction durant la colonisation belge 11

1. 2. La notion de barbare 12

1. 3. La conception indigéniste 12

1. 4. Approche sur le concept de *Noirs* 13

1. 5. Le primitivisme selon l'orientation métropolitaine 14

2. Cadre théorique 14

2. 1. Revue de la littérature 14

2. 1. 1. Champ de savoirs existants et justification du choix du phénomène étudié 15

2. 1. 2. Approche sur les théories évolutionnistes 17

2. 1. 2. 1. Théories évolutionnistes 18

2. 1. 2. 1. 1. L'évolutionnisme de Lewis H. Morgan 18

2.1.2.1.2. L'évolutionnisme d'Edward B. Tylor 19

2.1.2.1.3. La philosophie évolutionniste de Herbert Spencer 20

2. 1. 2. 1. 4. L'évolutionnisme d'Auguste Comte 20

3. Explicitation de la démarche méthodologique 21

3. 1. Méthodes et techniques de collecte des données 21

3. 1. 1. Méthode qualitative 22

3. 1. 2. Techniques utilisées 23

3. 2. Présentation de la population d'enquête 24

3. 3. Travail de terrain 25

3. 3. 1. Pré-enquête 25

3. 3. 2. Techniques du choix des sujets et le déroulement de l'enquête 28

CHAPITRE II. ESQUISSE D'UNE ETHIQUE COLONIALE BELGE A LA VEILLE DE LA COLONISATION DU RUANDA-URUNDI 31

2. 1. Les autochtones dans l'imaginaire de la métropole 31

2. 2. Mission « *civilisatrice* » selon la métropole 33

2. 2. 1. Une thèse sur la mission civilisatrice belge 33

2. 2. 2. Les liens attendus par la métropole entre les agents coloniaux et autochtones 34

2. 2. 3. Mise en valeur du territoire 35

2. 3. Attitudes des agents coloniaux 37

2. 3. 1. Conduites des agents coloniaux face aux autochtones 37

2. 3. 2. Attitudes des agents coloniaux vis-à-vis d'eux-mêmes 40

CHAPITRE III. LES PERCEPTIONS ENTRE AUTOCHTONES ET AGENTS COLONIAUX 42

3. 1. Les autochtones dans l'imaginaire des agents coloniaux 42

3. 1. 1. Autochtones vus et traités comme des sujets et non citoyens 42

3.1. 2. La conception des agents coloniaux envers les autorités coutumières..... 44

3.1. 3. Rapports entre les agents coloniaux et autochtones à travers la justice coloniale 45

3.1. 4. Regard anthropologique du système colonial belge en Urundi..... 47

3.1. 4. 1. Rapports d'oppression entre les agents coloniaux et autochtones 47

3. 1. 4. 2. La question du racisme..... 48

3. 1. 5. Relations entre le Résident et le mwami de l'Urundi durant la colonisation belge 50

3. 2. 1. Attitudes des autochtones à l'arrivée des colons belges..... 53

3. 2. 2. Etude anthroponymique et onomastique des agents coloniaux..... 54

3. 2. 2. 1. Analyse anthropologique des surnoms portés aux agents coloniaux 54

3.2.2.2. Recherches onomastiques pour comprendre les attitudes des agents coloniaux..... 58

3. 3. Rapports entre les agents coloniaux et les Evolués de l'Urundi 62

3. 4. Perception du mwami vis-à-vis des agents coloniaux..... 65

CONCLUSION GENERALE 67

BIBLIOGRAPHIE 69

ANNEXES 72

AVANT PROPOS

Le présent travail a été rédigé dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master en socio-anthropologie à l'université du Burundi. Il s'intéresse aux rapports qui étaient établis entre agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi.

En effet, en vue d'atteindre nos objectifs, il a été question de mener des investigations auprès des autochtones qui ont connu la période coloniale belge dont leurs données sont extrêmement importantes dans une recherche anthropologique. Les entretiens que nous avons menés avec les indigènes ont été confrontés aux sources archivistiques pour des raisons liées au manque d'agents coloniaux belges, car pour la plupart, du moins ceux qui sont encore en vie, ne sont plus au Burundi.

Ce travail revêt une importance capitale pour celui qui veut connaître les liens qui étaient tissés entre les deux groupes de gens qui étaient lointains culturellement, malgré qu'ils étaient proches géographiquement.

En conclusion, cette recherche aidera à la compréhension des rapports entretenus entre les colonisateurs belges et les indigènes durant la colonisation en Urundi.

INTRODUCTION GENERALE

C'est un truisme d'affirmer qu'en Afrique centrale en général, la colonisation belge n'a jamais cessé d'être présente ; que ce soit dans la recherche scientifique, dans les médias ou dans les débats publics. Elle l'est même de plus en plus par les questions qu'elle pose et par ses reflets tels qu'observés actuellement. L'Urundi offre une terre très fertile de contacts de plusieurs décennies des agents coloniaux avec les autochtones qui ont occasionné des retombées très considérables (divisions ethniques, l'acculturation etc.). Il incombe à nous d'enlever le couvercle pour voir, comprendre ce qu'endosse ce contact des deux catégories de personnes qui sont, dorénavant, proches géographiquement mais lointaines culturellement. Ce faisant, il est ainsi pertinent de s'intéresser aux *rapports entre agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi* pour nous accrocher à la compréhension de ce phénomène.
Ce travail se propose de découvrir, de prime abord, les relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la période précitée en cherchant à saisir et comprendre la perception des agents coloniaux au regard des autochtones et vice-versa.

Il est indiscutable que la thématique étudiée ici est dans nos attributions en tant que futur socio-anthropologue ; ce qui justifie la première motivation de cette étude. A l'occasion de certaines festivités importantes du pays comme la célébration de l'indépendance du Burundi par exemple, on y prononce incessamment des discours sur les attitudes prises par les colonisateurs belges comme quoi elles semblent trop pesantes sur les indigènes durant la colonisation. Toutefois, l'enjeu pour nous en tant que socio-anthropologue est de montrer les affinités électives qui auraient eu lieu entre les colonisateurs et les colonisés. Autrement dit, nous faisons état d'une influence réciproque dans la façon dont les deux groupes se sont comportés durant la colonisation. Ces discours déjà évoqués ont souvent soulevé des questionnements qui nous ont interpellé et ont piqué notre intérêt de faire une étude anthropologique tout en nous focalisant sur le cas belge en Urundi.

Dans l'optique d'établir les relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi, nous allons orienter notre travail à travers trois chapitres. La première porte sur l'orientation théorique et conceptuelle ainsi que la démarche méthodologique.

Le deuxième est en rapport avec l'esquisse d'une éthique coloniale belge à la veille de la colonisation ; tandis que le tout dernier chapitre cherche à comprendre les perceptions des

différents acteurs : les autochtones et les agents coloniaux. Ce travail est conclu et référé à la fin.

I. Problématique de la recherche

Dans quasiment toutes les sociétés colonisées, on présente les agents coloniaux comme des opportunistes par excellence qui ne visaient que profit et privilège de par des avantages économiques qui s'offrent au candidat colonial *venu* de la métropole[1]. Pour y parvenir, la violence a servi d'outil principal par eux pour établir et consolider le fondement de leurs empires coloniaux. Le recours à la violence était un remède pour pouvoir s'implanter dans des sociétés basées sur des traditions de longues années. Cette difficulté liée à la conquête s'explique par le fait que, presque partout, il y a eu des résistances contre la pénétration coloniale même si elles se sont soldées par échec malgré la supériorité numérique des autochtones. A travers cette violence suivie d'une implémentation systémique du racisme, les colonisateurs ont pu imposer leur domination et l'a perpétuée par une administration coloniale. Cette violence a donc eu pour objectif premier de contrôler les indigènes[2]. Le recours à la domination est une expression qui montre que les dominants, par le truchement du phénomène colonial, ont assujetti les dominés à leur autorité. Partout, les rapports tissés entre les deux catégories de gens étaient dichotomiques dans le sens large du terme ; c'est-à-dire que, dans leurs relations, on pouvait distinguer les allochtones des autochtones, des Blancs et des Noirs, des Européens et des Africains, des civilisés et des non civilisés ou « évolués » etc. Disons aussi que, durant la colonisation, du point de vue perception sociale, il y avait un écart très remarquable entre ces deux catégories de gens. Une telle situation coloniale observée dans presque tous les territoires colonisés est aussi observable en Urundi pour la même période.

Ainsi, les agents coloniaux belges percevaient les autochtones comme des gens encore non civilisés, qu'il faut donc soumettre à leur autorité afin de les *dominer pour servir*, pour reprendre le titre de l'ouvrage du Résident du Ruanda-Urundi, Pierre Rychmans[3](1919-1925).

1 A. Memmi., *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*, Gallimard, 1985.

2 F. Fanon., *Les damnées de la terre*, Éditions Maspero , 1961.

3 P. Rychmans, Haut fonctionnaire belge (1891-1959), était le premier Résident du Ruanda-Urundi depuis que la Belgique ait accédé au contrôle de ce Territoire.

Quant aux autochtones, ils se souviennent des allochtones belges les traitant comme des imbéciles voire des opprimés durant la colonisation selon les informations récoltées auprès de plus d'un vieillard que nous avons pu interviewer.

De ce qui précède, nous pouvons en déduire que les autochtones n'ont jamais admiré ceux qui les ont violentés, ceux qui les ont privés de leurs droits. Ce faisant, il semble que les relations n'allaient pas bon train car les uns vivaient trop de violence au moment où les autres se sentent ravis d'avoir apporté une civilisation sans faille au peuple qualifié de « *sauvage* » par l'anthropologie coloniale.

En Urundi, depuis l'arrivée des colonisateurs belges, les études déjà faites ont montré que les autochtones ont, non seulement admiré les conduites des agents coloniaux mais aussi ont soutenu l'entreprise coloniale. A titre d'exemple, certains membres de la lignée princière furent soigneusement sélectionnés pour devenir des auxiliaires avérés du pouvoir colonial. Nous pouvons affirmer qu'il y a eu en Urundi une collaboration entre les agents coloniaux et autochtones. Des exemples sont nombreux pour être tout au moins pragmatique : il s'agit par exemple de Pierre Baranyanka[4], chef au Nkiko Mugamba (1921-1960). Durant toute l'époque coloniale belge, il a pris, selon Emile Mworoha, une part décisive dans la modernisation de cette région en lui donnant un nouveau visage. Dans *Etude de la mise en valeur culturelle, historique et touristique des tombeaux royaux du Burundi en Commune Muruta, province de Kayanza*[5], cet universitaire ajoute que Baranyanka était l'ami intime des Belges qui gouvernait avec autorité et usait de la chicotte sans ménagement. Bref, il est conçu comme quelqu'un faisant partie des colonisés qui sont devenus aussi des colonisateurs compte tenu de son influence sur la population.

En outre, on dénombre pas mal d'expressions trouvées dans le milieu populaire depuis longtemps qui sont les reflets des admirations faites par les autochtones vis-à-vis des allochtones belges. A titre exemplatif, quand quelqu'un se présente à l'heure convenue, on a souvent tendance à dire : *kw'isaha ntacegwa umengo ni umuzungu*, c'est-à-dire (en rapport avec le timing, il le respecte comme un Blanc). Lorsqu'il s'agit d'un éleveur qui parvient à avoir des

[4] Baranyanka était un des chefs influents du mwami Mwambutsa pendant l'époque coloniale belge. Il contrôlait la région de Nkiko-Mugamba qui se situe dans la province actuelle de Kayanza.

[5] E. Mworoha., *Etude de la mise en valeur culturelle, historique et touristique des tombeaux royaux du Burundi en commune Muruta, province de Kayanza,* Décembre, 2014, p. 22

vaches agréables à la vue, on dit souvent : *afise inka nzungu* (ses vaches sont bien présentables comme celles des Blancs).

Ou bien, quand quelqu'un (e) parvient à avoir une très belle beauté, on dit : *Urya muntu umengo ni umuzungu (cette personne est très belle comme une Blanche*.

Dans la même perspective, nombreuses encore sont des expressions couramment utilisées et qui font référence à l'Européen. Par exemple, on aime souvent à dire : *kanaka avuga nk'umuzungu* (Il parle comme un Blanc) ; *afis'imishatsi nk'aba damekazi* (il/elle porte des cheveux semblables à ceux des dames Blanches). *Asigaye ari umuzungu* (il est comme un Blanc) ; *abayeho nk'umuzungu* (Il mène une vie semblable à celle d'un Blanc). En outre, ce n'est pas inhabituel aux Burundais de dire : *inka y'inzugu* (race moderne en provenance de l'Europe), *igitoke c'ikizungu* (nouvelle variété moderne qui provient de l'Europe) en voulant la comparer à la variété locale. A ce niveau, nous tenons à préciser que *la race ou variété blanche* est plus préférée que la race locale.

Les locutions ou autres expressions faisant référence à l'Européen sont, non seulement multiples mais aussi instructives dans l'anthropologie coloniale. Il y en a celles qui sont aussi utilisées soit dans le langage quotidien des Burundais, soit dans les différents chants. Par exemple, un chantre burundais[6]qui a sorti une chanson dénommée ni « *umuyabaga* ». On y trouve une strophe disant : *Nsigaye ndi umuzungu, nsigaye nitwa patoro* (je suis dorénavant riche comme un Blanc, d'ores et déjà, on m'appelle patron). Le chantre voulait montrer que le Noir, une fois devenu riche économiquement, se conçoit comme un Blanc. Cela veut dire aussi que, dans leur mentalité, l'Européen était considéré comme nanti suite à ses possessions ; c'est la raison pour laquelle il était très respecté voire admiré par les autochtones.

D'où les expressions : « *umubosi* (boss), *umupatro* (patron) » voulant différencier le rang économique des Blancs vis-à-vis des Noirs. Tous ces exemples sont très parlants dans l'anthropologie coloniale.

Voici d'autres exemples qui montrent que, les autochtones avaient une image positive des agents coloniaux. Parlant du nouveau-né, les Burundais parlent de : *umuvaburaya ou umuzungu (*qui provient de l'Europe*)*. C'est une évidence que les Burundais ont toujours apprécié la peau

6 Nous avons entendu parler de ce chant à la radio nationale du Burundi ; mais nous n'avons pas retenu le nom de son auteur.

blanche de leurs nouveau-nés. Ce qui implique que les agents coloniaux étaient ensuite admirés de par leur communauté raciale.

Sur le plan culturel, certaines pratiques familiales révèlent bien les relations entretenues entre les agents coloniaux et autochtones. A titre d'exemple, dans certaines régions du Burundi, spécialement à l'imbo, quelque temps après la naissance d'un nouveau-né, on organisait des festivités dites en kirundi *Guhekereza umuvyeyi*[7] où sa grand-mère le portait sur le tamis et le soulevait en disant : *« Cher enfant, nous sommes ravis de t'accueillir dans notre famille. Il est alors temps de te présenter le Burundi. Nous te souhaitons un progrès remarquable dans ta vie. Que tu ailles même en Europe pour nous amener des chocolats…* ».[8] Cette pratique semble très révélatrice en ce qui est de l'image positive que les autochtones avaient des allochtones. Le fait de lui souhaiter un séjour en Europe, c'est une expression qui montre que les agents coloniaux étaient admirés car ils avaient des produits importés à donner aux autochtones. Cela insinue que, dans leur relation avec les autochtones, les agents coloniaux cherchaient à gagner la confiance des indigènes par la distribution de certains produits importés et inhabituels aux Burundais ; ce qui augmentait leur prestige d'être « supérieurs » aux Noirs.

Certes, nous sommes loin d'inventorier toutes les expressions faisant référence à l'Européen. Toutefois, nous ne prétendons pas terminer cette section sans signaler d'autres qui semblent aussi très parlantes. Il s'agit de : *Ikiyeri ni ico abazungu* (la bière est une boisson qui s'achète par des gens riches comme les Blancs).

Il est aussi dans l'habitude des Burundais de dire : *abazungu imana zarabahaye sha* (les dieux des Blancs pourvoient à leurs besoins). *N'uworya imbwa, yorya nzungu* (celui qui voudrait manger le chien, vaut mieux qu'il consomme celui des Blancs). Autrement dit, celui des Blancs est plus désiré que celui des Noirs. Ce qui montre que les relations de supériorité et d'infériorité ont toujours caractérisé les deux catégories de gens. Sans doute, toutes ces expressions traduisent une admiration qu'avaient les autochtones des agents coloniaux. Mais de quoi reflètent-elles concrètement en anthropologie coloniale ?

[7] C'était l'une des cérémonies relatives à la naissance où on attribuait même le nom du nouveau-né.

[8] *Cette information nous a été fournie par N. Frédéric étudiant en Master à l'UB, originaire de l'imbo.*

En analysant bien ces expressions, nous pouvons constater à quel point les indigènes admirent-ils la présence coloniale belge en Urundi. Ainsi, nous remarquons que les Burundais du temps colonial faisaient face à des agents coloniaux qui constituaient de modèles. Par rapport à la dimension pastorale par exemple, c'est une évidence que les indigènes apprécient l'élevage apporté par les autorités coloniales au point d'en constituer un modèle.

Enfin, la beauté des Blancs (colonisateurs) était très bien appréciée ; pour tout dire, malgré la violence tantôt usée dans les relations entre colonisateurs et colonisés, les autochtones avaient beaucoup de choses à admirer relevant des conduites des agents coloniaux. Nous pouvons lire entre les lignes que ceux-ci constituent de bons exemples auxquels il faut se référer ; autrement dit, ils ont développé des liens existants déjà entre le maître et son élève ou entre parent et ses enfants. Nous connaissons que, malgré les punitions du professeur, son importance reste sans égale au point de vue éducatif. Il en est de même pour un parent (si dur soit-il) les enfants restent obéissants envers lui. C'est pourquoi nous pouvons résumer ce volet en reprenant l'expression de Jean Toyi, le *Muzungu* (l'agent colonial) reste le symbole du progrès, de la force, le thermomètre d'une certaine aisance matérielle, un point de référence[9].

Eu égard à la maltraitance infligée aux autochtones par les agents coloniaux, n'est-il pas paradoxal que les autochtones puissent admirer ceux qui les ont violentés ?

Comment explique-t-on l'ambivalence entre la violence et l'admiration qui, d'emblée, caractérisaient les agents coloniaux et les autochtones ? Tout ce questionnement nous conduit à poser une question de recherche d'ordre général.

II. Questions de recherche

Il faut qu'on s'entende sur le sens donné au concept de question de recherche. Différents chercheurs ont pu donner leurs points de vue à ce sujet ; mais nous allons nous référer sur ceux de Fortin et de Maurice pour bien comprendre ce concept. En effet, selon M. F. Fortin, la question de recherche, appelée aussi question de départ, est le fil conducteur de la recherche.[10] Elle consiste en une interrogation explicite relative à un domaine que l'on désire explorer. Ce point de vue est partagé avec A. Maurice dans son affirmation : « *La question de départ*

[9] J. Toyi., Le *portrait du fonctionnaire colonial belge*, Mémoire, U.B, F.L.S.H, 1986, p. 2.

[10] F. M. Fortin., *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal : Decarie Editeur, 1996, p. 51.

constitue le but de la recherche énoncé sous forme de question impliquant la possibilité d'une investigation, en vue de trouver une réponse ».[11]

La question de recherche est très fondamentale dans une recherche scientifique ; c'est pourquoi elle doit être bien définie voire clarifiée comme le propose E. Durkheim : *« Une bonne question de départ doit être claire, faisable et pertinente ».*[12] C'est la raison pour laquelle nous avons posé la question de recherche de cette manière : *Quelles sont les relations établies entre les agents coloniaux belges et autochtones durant la colonisation belge en Urundi ?*

Afin d'obtenir des résultats escomptés, cette question de recherche a donné lieu à une autre question spécifique énoncée de la manière suivante : *Comment les autochtones sont-ils vus par les agents coloniaux et vice-versa durant la colonisation belge en Urundi ?*

III. Hypothèses du travail

Dans son acception très large, nous concevons l'hypothèse comme étant une proposition énoncée, admise à titre provisoire et destinée à être soumise à une vérification par sa confrontation avec le réel. Le chercheur fait une hypothèse lorsqu'il suppose et imagine par avance le résultat qu'il cherche.
Dans le cadre de notre recherche, nous affirmons avec B. Rongere que l'hypothèse est une proposition de réponses aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de recherche formulé en des termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une réponse.[13] Ainsi, pour atteindre les objectifs de la recherche et répondre aux questions susmentionnées, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- Durant la colonisation, les autochtones étaient perçus par les agents coloniaux comme des sujets à éduquer, à conduire vers la *« civilisation »* tel que le prescrivait l'anthropologie coloniale raciste de cette époque ;
- Au contraire, les agents coloniaux sont considérés comme des éducateurs, des modèles à imiter.

11 A. Maurice., *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Anjou : centre éducatif et culturel, 1992, p. 354.
12 E. Durkheim., Les *règles de la méthode en sociologie*, PUF, Paris, 1960, p. 63
13 B. Rongere., *Méthodes des sciences sociales*, Ed. Dalloz, Paris, 1971, p. 20.

IV. Objectifs de la recherche

Ici, nous entendons par objectif, le but poursuivi dans une recherche scientifique. A la suite d'une question principale, il ne peut y avoir qu'un seul objectif général qui peut être concrétisé en objectifs spécifiques ou opérationnels.

IV.1. Objectif général

Compte tenu de notre thème, l'objectif visé est de comprendre *les relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge.* Pour que cet objectif soit atteint, nous aimerions définir d'abord les objectifs spécifiques.

IV. 2. Objectifs spécifiques

De prime abord, les objectifs spécifiques, ce sont des activités que le chercheur compte mener lors des enquêtes de terrain en vue d'atteindre l'objectif général. Dans le cadre de notre étude nous voulons :

- Explorer les différentes représentations qu'avaient les autochtones des agents coloniaux belges durant la colonisation en Urundi et réciproquement ;
- Dégager les conduites des autochtones vis-à-vis des agents coloniaux belges ;

Il s'en dégage dès lors le choix et intérêt du sujet.

V. Intérêt de l'étude

Parler de l'intérêt de l'étude, c'est relater simplement en quoi et à qui la recherche peut servir. Par le biais des enquêtes effectuées, nous avons trouvé que rares sont des sujets privilégiés par les chercheurs burundais se rapportant sur l'anthropologie coloniale. Nous avons vu que nous faisons face au champ presque vierge qu'il faut explorer et que notre contribution dans ce domaine revêt une grande importance du moins pour ceux qui ont l'engouement de savoir et comprendre les relations qui existaient entre les agents coloniaux et autochtones durant la période coloniale belge. Par rapport à son intérêt académique, il est certes incontestable que l'obtention d'un diplôme à la fin d'études est l'une des motivations

principales de tout étudiant. Notre intention est de produire un travail qui servira de référence pour les chercheurs qui viendront après nous. Ceux-ci trouveront une documentation utile et

nécessaire qui pourra les aider à faire des investigations dans ce domaine ou dans d'autres domaines similaires à

Ce travail vise à montrer la perception des agents coloniaux vis-à-vis des indigènes et vice-versa. C'est une occasion de constater que la perception des uns a conditionné celle des autres et que le phénomène colonial était bien préparé par la métropole avant d'être conduit dans les territoires conquis où l'Urundi n'en est pas du tout épargné.

Initialement, ce fut d'abord l'œuvre de la métropole qui a pu élaborer une éthique coloniale rigoureuse, où les conduites des agents coloniaux ne devaient présenter aucune faiblesse ni timidité ; autrement dit, leurs conduites ne devaient en aucun cas trahir ni porter atteinte à l'honneur de la civilisation dont il était le porte-étendard. Le contact tantôt serein entre les agents coloniaux et autochtones a eu, à notre sens, un impact remarquable sur la société burundaise. Il fut le carburant de plusieurs réformes surtout par rapport aux conditions de vie des autochtones et que les retombées ont été énormes dans leur mentalité.

Ce contact a carencé les colonisés, la plus grave de ces carences est celle qui le place hors de l'histoire et hors de la cité, et qui fait que le colonisé hésite avant de reprendre son destin entre ses mains selon la formule de Memmi[14]. Il ajoute que l'homme produit et victime de la colonisation n'arrive presque jamais à coïncider avec lui-même.

Les Burundais ont du mal à expliquer les origines de l'acculturation telle qu'observée aujourd'hui. Nous avons voulu montrer qu'elle est le fruit de ce contact entre les colonisateurs et les colonisés. Cette rencontre a eu aussi pour retombée le changement de l'identité des autochtones.

Certes, le retour au passé est impossible ; mais il est souhaitable; c'est à travers de cette étude que nous aurons à parler de la situation telle qu'elle se présente afin de révéler le secret caché dans les relations tissées entre les agents coloniaux et autochtones.

VI. Délimitation du sujet

Nous mènerons notre recherche dans une sphère précise, sur un point et à partir d'un temps bien déterminé.

Ainsi, sur le plan thématique, notre thème fait partie d'un vaste champ théorique des sciences sociales mais, seul l'aspect anthropologique relatif aux relations entre les agents coloniaux et

[14] A. Memmi., *Op. Cit*. p. 50.

autochtones durant la colonisation belge (1916-1962) nous intéresse le mieux. Sachant que la délimitation spatio-temporelle exige que l'on définisse l'espace et le temps que l'étude couvre, nous avons circonscrit, par conséquent, notre étude sur le Burundi actuel, appelé *Urundi* durant la colonisation allemande (1903-1916).

Sur le plan temporel, les limites chronologiques de notre travail tournent autour de deux dates importantes de l'histoire du pays à savoir 1916 et 1962. Ce n'est pas que la période antérieure ne connaît pas l'histoire coloniale.

La limite inférieure de ce sujet marque le début de la mainmise belge sur l'Urundi après la défaite allemande et le début de l'occupation militaire belge sur les anciennes possessions allemandes.

C'est aussi une période difficile et intéressante à plusieurs égards ; par le fait qu'elle coïncide avec le changement des maîtres coloniaux ainsi que l'instauration de la loi martiale[15], bref une conjoncture politique mouvementée. Au cours de cette période, les autochtones se trouvaient à la croisée des chemins car les agents coloniaux avec qui ils tissaient des relations depuis une vingtaine d'années vennaient de partir dans un contexte socio-politique aussi perplexe. En outre, c'est une période caractérisée par un grand vide institutionnel très remarquable sur la scène politique. Par exemple, le jeune Mwambutsa, âgé de 4 ans, venait d'accéder au trône ; mais sa régence était agitée puisque les régents n'étaient pas tous unanimes en ce qui est du successeur de son père Mutaga Mbikije.

Quant à la limite supérieure, elle marque la fin officielle de la colonisation et l'ouverture d'une nouvelle ère dans l'histoire du Burundi.

[15] Décision de remettre à l'armée la sauvegarde de l'ordre public en cas de troubles politiques ou sociaux particulièrement graves.

CHAPITRE I : ORIENTATION CONCEPTUELLE ET THEORIQUE AINSI QUE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le vocabulaire relatif à l'époque coloniale, plus précisément en Afrique et à son histoire, est souvent difficile à comprendre et à nuancer pour la simple raison que les mots ont une portée symbolique différente de celle d'hier. Certains termes utilisés à l'époque coloniale revêtent actuellement un caractère péjoratif, discriminant, paternaliste voire raciste qu'ils n'avaient pas à l'époque ou que l'on ne jugeait pas problématique. Dans ce chapitre, nous avons jugé judicieux de donner aussi une revue de littérature qui est une connaissance de l'état actuel de la recherche. Elle nous permet de porter un regard sur ce qui a été d'ores et déjà étudié autour du thème, d'identifier et de situer les recherches antérieures, les observations et commentaires relatifs à notre thème. Nous allons présenter aussi les méthodes et les techniques utilisées pour réaliser ce travail.

1. Cadre conceptuel

1. 1. L'agent colonial et sa fonction durant la colonisation belge

En sociologie, le concept d'agent se comprend comme un individu défini par sa position dans un système social, par exemple une institution ou un champ. L'agent est à la fois contraint par l'institution ou les logiques de champ d'être actif au sein de ses structures[16]. Ainsi, dans le contexte colonial, un agent était un personnel recruté par la métropole pour aller travailler dans une colonie pour y apporter une *civilisation* identique de celle de la métropole. Dans le cadre de notre recherche, nous pouvons affirmer que l'agent colonial est tout personnel recruté et servant pour la colonisation. Il n'en demeure pas moins que sa contribution dans la consolidation de l'entreprise coloniale était colossale. Quel était son rôle en Urundi ?

Etant donné que le processus colonial a d'abord impliqué des troupes militaires, celui-ci est apparu nécessaire pour assurer la stabilité de ses acquisitions via une administration spécifique s'attachant à pérenniser le développement à l'avantage de lui-même et de la métropole. Les agents coloniaux, surtout belges, furent recrutés pour s'asseoir au plus près des populations indigènes mais tout en visant l'appropriation brutale des richesses escomptées. En outre, leur rôle consistait à encadrer des travailleurs autochtones au bénéfice de l'entreprise métropolitaine.

[16] Luc V. Campenhoudt et N. Marquis., *Cours de sociologie*, Paris, 2014, p. 331.

A l'échelle coloniale belge, ces agents trouvent, dans leur mise à disposition de la domination coloniale, des opportunités de carrière.

Ces situations perdurent pendant plus d'un demi-siècle. La montée du nationalisme débouchant sur les indépendances a rendu caduque leurs fonctions.

1. 2. La notion de barbare

Au départ, la notion de barbare désignait toute personne étrangère de la société grecque et romaine.[17] Cependant, durant la colonisation belge, il fut largement utilisé pour qualifier les colonisés comme des sauvages dans le but de les abaisser, voire les assujettir à leur domination. Quand on fait une étude de ce vocable, il semble que cette deshumanisation a eu une retombée sur la mentalité des colonisés car, plus ils étaient confrontés à cette deshumanisation faite par les agents coloniaux, visant l'infériorisation, plus ils finirent par s'accepter comme des peuples inférieurs. Dans les chapitres suivants, nous verrons qu'ils étaient considérés comme des sujets et non des citoyens malgré le droit de cité dont ils disposaient depuis des millénaires.

Actuellement, le concept de barbare est utilisé vaguement sans tenir compte de son sens premier. Bref, compte tenu de la vraie signification de ce concept, aucun peuple ne peut être considéré comme barbare.

1. 3. La conception indigéniste

Selon le dictionnaire *Nouveau Larousse encyclopédique*, le concept d'indigène signifie originaire d'un pays d'outre-mer. »[18]. D'après Joseph Gahama, le mot « indigène » mettait un accent particulier sur le prestige de l'homme blanc dans le contexte historique de la colonisation comme nous le lisons dans ce passage :

« *Les colonisateurs convaincus qu'ils sont en face des races inférieures (indigènes), mot dont la connotation péjorative est connue, c'est à-dire des gens de deuxième classe, il leur est fortement recommandé dans leur attitude et leurs décisions, de maintenir le prestige de la race*

[17] *Dictionnaire universel*, Paris, Aupelf-Edicef, 1988, p.118.

[18] Dictionnaire, *Nouveau Larousse encyclopédique*, volume 2, Paris, Cedex, 1994, p.796.

blanche en général ».[19] A y voir de près, dans ce texte, nous comprenons que la mission n'était autre que dominer *pour servir.*[20]

Gagné à l'idéologie raciste, Joseph Conrad a présenté la population indigène comme des sauvages, des criminels et des ennemis.[21] Les indigènes sont qualifiés de cannibales qui ne se nourrissent que de viande d'hippopotame refusée par les Européens.[22] Néanmoins, ce concept s'emploie généralement pour désigner les peuples présents sur un territoire avant la colonisation par les Européens au même titre qu'*aborigène*[23] ou autochtone.

Dans le cadre de notre recherche, nous tenons à affirmer que le terme d'*indigène* désigne dans le contexte colonial des habitants d'une région sous l'influence des colonisateurs. Par contre, on l'a largement utilisé pour distinguer les colonisateurs des colonisés.

1. 4. Approche sur le concept de *Noirs*

La couleur de la peau est encore actuellement utilisée pour définir une communauté raciale. Le vocabulaire qui a servi à décrire les groupes humains originaires d'Afrique a fortement évolué depuis le 19e siècle. Le Nègre, dérivé du latin niger ou noir était un terme tout à fait acceptable à l'époque y compris dans les milieux scientifiques ou littéraires, mais chargé d'une symbolique amoindrissante, deshumanisante et esclavagiste. C'est notamment dans le contexte de la lutte contre l'esclavagisme, puis de la lutte pour les droits civiques aux Etats-Unis d'Amérique (USA) que le caractère, insultant de ce terme a été mis à jour. La langue française a essayé de le remplacer par d'autres mots moins péjoratifs, comme noir, black ou afro, toujours influencée par le contexte américain, mais sans jamais proposer de démarche convaincante. Le problème se trouve plutôt dans la tendance persistante de classer

19 J. Gahama., *Le Burundi sous l'administration belge, période du mandat (1919-1939)*, Paris, Karthala, 1983, p. 53

20 P. Rychmans., *Dominer pour servir*, Édition Universelle, Bruxelles, 1931, p. 82.

21 J. Conrad., *Heart of darkness*, Paris, Gallimard, 1899.

22 Idem

23 Originaire d'Australie et y vivant

des personnes et communautés en fonction de leur couleur de peau, de leur sexe, religion, langue ou autres critères.[24]

En ce qui nous concerne, ce vocabulaire renvoie plutôt à la couleur de la peau dans le contexte colonial. Mais, en tant que socio-anthropologue, nous avons remarqué qu'il est essentialisé dans son usage.

1. 5. Le primitivisme selon l'orientation métropolitaine

Le concept de primitif a été trop répandu au 19e siècle lors de la colonisation pour qualifier la nature soi-disant *sous-développée* des peuples colonisés. Il renvoie à l'idée d'une hiérarchie temporelle : les peuples primitifs sont derrière les peuples *civilisés* qui étaient eux-mêmes *primitifs* dans leur passé lointain mais auraient pu dépasser ce stade. Selon Jean F. Iyeky, le primitif, est certes l'homme de l'intérieur de l'Afrique vivant dans son milieu naturel sans contact avec une civilisation étrangère ; mais il s'entend également pour ces personnes qui, témoins d'un renouveau chez eux par l'affluence des coutumes « exotiques », semblent pourtant hésitantes à accepter ce qu'il les étonne. Il se trouve évidemment, une hiérarchie des compréhensions depuis l'homme de la brousse jusqu'au citadin le plus évolué.[25]
Contrairement à cette conception coloniale, nous définissons ce concept comme peuple ou société qui ne possède pas l'écriture et ne pratique ni culture ni élevage.

2. Cadre théorique

2. 1. Revue de la littérature

Considérant qu'un travail de recherche se veut scientifique, il apparait nécessaire de lui associer une revue de littérature. Celle-ci étant une connaissance de l'état actuel de la recherche ; elle nous permet de porter un regard sur ce qui a d'ores et déjà été dit autour du thème, d'identifier, de situer et d'évaluer les recherches antérieures, les observations et commentaires relatifs à notre thème.

[24] https://www.patrimoine-frb.be/collection/civilisation-et-barbarie

[25] J. F. Iyeky*., Essai de psychologie du primitif*, Editions la voix du congolais, Léopoldville, Congo-belge. 1956, p. 7.

2. 1. 1. Champ de savoirs existants et justification du choix du phénomène étudié

Ce sujet de recherche relatif à l'anthropologie coloniale est, selon nous, peu abordé en sciences sociales mis à part quelques travaux pionniers d'Albert Memmi[26], Frantz Fanon[27], Pascal Blanchard[28], Octave Mannoni[29], et Georges Balandier[30]. Certes, chacun aborde sa question comme bon lui semble mais tenant généralement compte de son interrogation dominante sans nécessairement voir les articulations avec d'autres champs possibles.

Ainsi, Fanon se penche uniquement sur le colonialisme, l'aliénation du colonisé, les guerres de libération, la violence entre colonisateur et colonisé. Certes, l'auteur parle du colonialisme comme produit de l'aliénation du colonisé et de la violence qui a eu lieu entre les colonisateurs et les colonisés. Toutefois, par rapport à notre question de recherche qui est de savoir les liens établis entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge, nous nous sommes permis de dire que son champ d'analyse est très limité. Il nous semble que Fanon s'attaque farouchement aux colonisateurs comme si, dans leurs relations avec les colonisés, il n'y aurait pas eu de collaboration dans le sens positif du terme. Chaque partie prenante a contribué dans la réussite du fait colonial. C'est pourquoi nous avons voulu apporter notre contribution en voulant élucider les liens qui existaient entre les agents coloniaux et autochtones sur un espace temporairement et spatialement bien délimité.

Quant à Memmi, il a consacré son temps à présenter, dans son travail, le portrait du colonisateur et du colonisé dans une situation coloniale. En abondant dans le sens de Fanon, Memmi, semble expliquer comment le colonisé a fortement souffert à la suite de ses rencontres avec le colonisateur. Certes, son essai semble souligner l'impact des conduites du colonisateur sur celles du colonisé. Cependant, il ne donne pas avec concision les relations existantes entre le colonisateur et le colonisé. De plus, il parle dans la globalité, de la figure du colonisateur et du colonisé.

[26] A. Memmi., Portrait *du colonisé précédé du portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre*, Paris, 1973.

[27] F. Fanon., Les *Damnés de la terre,* Éditions Maspero en 1961.

[28] P. Blanchard. *Sexe, race & colonies. La domination des corps du XVe siècle à nos jours*, 2018.

[29] O. Mannoni., *Psychologie de la Colonisation*, Éditions du Seuil, 1950.

[30] G. Balandier., « La situation coloniale : approche théorique ». (1951)

Mais, nous remarquons que ses recherches semblent échapper à un aspect sociologique car il essentialise ce qu'il ne faut pas faire dans une recherche socio-anthropologique.

Pour l'équipe des chercheurs représentée par Blanchard, elle a tendance d'étudier une histoire coloniale. La consultation de ce travail a été très bénéfique pour nous dans la mesure où il nous a permis de bien connaître plusieurs aspects du phénomène colonial en général. Il esquisse la façon dont les colonisateurs ont dominé non seulement les terres mais aussi les corps surtout des femmes colonisées dans des milieux aussi colonisés. Les résultats de ses recherches n'échappent absolument pas au crible de l'histoire ; ce qui n'est pas interdit bien sûr pour tout travail portant sur un fait historique. Son champ d'analyse par contre semble orienté vers un aspect unidimensionnel ; c'est-à-dire qu'il est irréversible par le fait que les colonisateurs ont dominé les corps et les terres des autochtones. D'une part, on ne peut en aucun cas nier cette affirmation, mais d'autre part, ces derniers ont aussi contribué à la consolidation des liens sociaux avec les colonisateurs. C'est pourquoi notre travail portera aussi sur la réversibilité du cas colonial entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi.

Les travaux récents d'Octave Mannoni accordent une place essentielle à la notion de relations entre le colonisateur et le colonisé en analysant les complexes rapports qui les caractérisaient. Son analyse peut nous éclairer sur beaucoup d'aspects, mais sa recherche, loin d'être porteuse d'un aspect socio-anthropologique, ne débouche pas sur des rapports concrets entre les colonisateurs et les colonisés. En outre, il se focalise sur l'impact négatif de la colonisation en ignorant que les relations entre colonisateurs et colonisés n'ont pas été seulement négatives.

Nous avons découvert d'autres apports de la colonisation comme Sarkozy l'a bien souligné : *« Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail. Il a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu féconde des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir. Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploiteurs ».*[31]

[31] Discours de N. Sarkozy à l'Université Cheikh Anta-Diop Dakar, Sénégal, le 26 juillet 2007. Il est disponible aussi sur l'internet.

Dans le but d'élargir le champ d'analyse, nous allons nous focaliser cette fois-ci sur d'autres volets liés au phénomène colonial qui n'ont pas été touchés par nos aînés en matière de la recherche scientifique.

Enfin, Georges Balandier montre comment l'isolement des peuples colonisés a été brisé par le jeu d'une histoire sur laquelle ces derniers n'avaient aucune prise. Il évoque les idéologies qui ont justifié, aux divers moments, la colonisation et ont permis la composition du rôle adopté par le colonial, le décalage entre la doctrine et les faits.

D'une manière générale, Balandier nous fait comprendre comment la présence de la nation coloniale s'est insérée, au cours du temps, au sein des sociétés colonisées. Par rapport à notre thématique, nous avons constaté que ses travaux sont quelque peu lacunaires dans la mesure où l'auteur reste muet en ce qui est de l'ambivalence entre la domination appliquée, sans doute, par les colonisateurs et une nette admiration des autochtones vis-à-vis des agents coloniaux. Nous estimons que, même si la domination a été rendue possible par la violence, il y a eu aussi la part des uns et des autres dans la réussite du fait colonial.

De toutes ces recherches, nous pouvons repérer quelques points de convergence et de divergence. Tous sont unanimes pour avoir remis en question le fait colonial qui a été à la base de l'assujettissement du colonisé en faveur du colonisateur. En outre, leurs recherches revêtent un caractère historique et elles sont presque toutes essentialisées.

Par rapport au manquement, leurs analyses sont superficielles par le fait qu'elles semblent être étudiées dans une seule dimension (impact du colonisateur sur le colonisé). Par ailleurs, elles ne sont pas bien délimitées spatialement.

C'est pourquoi, nous avons jugé pertinent de mener une étude à ce sujet pour que notre travail, analysé anthropologiquement, revête un caractère particulier par rapport aux autres travaux déjà existants.

2. 1. 2. Approche sur les théories évolutionnistes

D'ores et déjà, l'on entend par théorie, un ensemble d'idées, de concepts abstraits, plus ou moins organisés, appliqués à un domaine particulier en fonction de la problématique et des objectifs de la recherche.

2. 1. 2. 1. Théories évolutionnistes

En anthropologie, l'évolutionnisme est un ensemble de théories sociales élaborées dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle par les fondateurs de l'anthropologie entre autres ; Lewis Henry Morgan, Edward Tylor, Herbert Spencer et James George Frazer. Elles postulent qu'il est possible de générer des lois explicatives de l'évolution des sociétés. Pour les anthropologues de cette époque, l'espèce humaine ne fait qu'un, et donc, chaque société suit la même évolution de l'état de « primitif » jusqu'au modèle de la civilisation occidentale.

2. 1. 2. 1. 1. L'évolutionnisme de Lewis H. Morgan

Dans *Ancient Society (la société archaïque)*[32], Morgan analyse l'évolution des sociétés humaines**.** En s'appuyant sur l'observation des systèmes de parenté, il établit trois niveaux de développement (la sauvagerie, la barbarie et la civilisation)**,** en utilisant quatre critères explicatifs des différences de développement socioculturel.

Il distingue trois stades principaux dans l'évolution de toute société humaine :

- **L'état sauvage :** comportant lui aussi d'autres subdivisions en stade inférieur, moyen et supérieur.

Selon lui, le stade inférieur se distingue d'abord par ses techniques : l'apparition de la cueillette (feuilles et racines) et le début du langage articulé. Il se distingue ensuite par son organisation sociopolitique : la horde et promiscuité primitive et la famille sanguine (*mariage* entre frères et sœurs).

Au niveau du stade moyen, les techniques sont en peu évoluées. On utilise le feu et la cuisson, la pêche (dans des embarcations d'écorce) et la filiation par les femmes.

Tandis que l'organisation sociopolitique correspond aux mariages polygames avec femmes des frères et réciproquement avec les maris des sœurs). C'est le cas par exemple des Australiens et Polynésiens. Le stade supérieur est le stade final caractérisé par l'invention de l'arc et de la flèche, les ustensiles de bois, et l'utilisation de paniers tressés d'écorce ou de jonc.

- **La barbarie** : On trouve également des subdivisions à ce niveau. Il s'agit entre autres du stade inférieur, moyen et supérieur. Le premier est caractérisé par l'introduction de la poterie, la

[32] L. H. Morgan., *Ancient society*, Etats-Unis, 1877.

domestication des animaux, et les premières cultures de plantes. Le second correspond à l'élevage d'animaux domestiques, la culture de plantes avec système d'irrigation, l'utilisation de briques séchées au soleil, le travail des métaux (à l'exception du fer). Tandis que le troisième fait référence à la fonte du minerai de fer, l'invention de la charrue de fer traîné par des animaux.

- **la civilisation** : c'est un stade ultime par excellence coïncidant avec l'invention de l'écriture alphabétique, l'agriculture sur des champs à grande échelle, l'accroissement des moyens d'existence, le défrichage de forêts, l'accroissement rapide de la population mondiale, l'industrie et l'art élaboré.Lorsque Morgan parle de l'évolution de chaque société humaine en trois états : sauvage, barbarie et civilisation, avec ses sous-subdivisions en stade (inférieur, moyen et supérieur), nous remarquons que les colonisateurs avaient nourri leur pensée avant de se lancer dans la conquête coloniale. Les agents coloniaux considéraient les autochtones comme des sauvages, des barbares non civilisés. Sa théorie nous permet de comprendre la perception des agents coloniaux vis-vis des autochtones.

2.1.2.1.2. L'évolutionnisme d'Edward B. Tylor

Dans *Primitive Culture (la civilisation primitive)*[33], l'auteur pose les prémisses d'une autonomie de l'anthropologie sociale. Il y développe la théorie de *l'animisme* qui constitue selon lui, le premier stade de la religion humaine. Elle tire son origine de l'expérience du rêve que fait chaque être humain, le poussant à dissocier le corps physique du corps psychique, donc à concevoir que l'être humain a une âme.

Ainsi, l'homme serait tenté d'attribuer cette même faculté à son environnement. Les objets, la nature disposant alors, eux aussi, d'une âme.

Le second stade, pour Tylor, est constitué par *le polythéisme*, évolution logique selon lui de l'animisme. Le dernier stade serait *le monothéisme*. C'est, pour Tylor, le passage de la barbarie à la civilisation. On peut rajouter un anthropologue britannique, Frazer, qui considère que l'évolution des croyances se fait de la magie à la science en passant par la religion.

C'est le même cas pour Tylor, en théorisant lui aussi l'évolution des sociétés en trois stades : animiste, polythéiste, monothéiste, il s'établit dès lors un lien entre cette théorie et notre

[33] E. B. Tylor., *Primitive Culture*, vol. Volume 1, London, John Murray., 1871.

thème. Du stade animiste au monothéiste, nous remarquons que les agents coloniaux, en collaboration avec le pouvoir théocratique, voulaient que les autochtones abandonnent leurs propres croyances considérées comme animiste ou polythéiste pour embrasser le monothéisme tel qu'enseigné par les Européens en milieux colonisés.

2.1.2.1.3. La philosophie évolutionniste de Herbert Spencer

Dans sa philosophie évolutionniste, Spencer défend dans *Progress, Its Law and Causes*[34]que l'évolution est un passage graduel de l'homogène vers l'hétérogène et de l'incohérent vers le cohérent. Un phénomène évolue dans le sens d'une différenciation et d'une intégration croissante.

2. 1. 2. 1. 4. L'évolutionnisme d'Auguste Comte

Initiateur de la loi des trois états , A. Comte est aussi fondateur du positivisme selon lequel chaque branche des connaissances humaines passe par trois états théoriques successifs : théologique, métaphysique et positif, que ce soit dans l'évolution de l'esprit humain individuel, ou dans l'appréhension par l'humanité en général.

Tandis que l'état métaphysique, aussi appelé état abstrait, désigne le siècle des Lumières et notamment les encyclopédistes. A. Comte leur reproche de raisonner à partir de la supposition abstraite et métaphysique d'un contrat social primitif comme le fait notamment Jean-Jacques Rousseau et de raisonner à partir des droits individuels communs à tous les hommes, aboutissant aux idées de liberté et de souveraineté du peuple.

Dans l'état scientifique, l'esprit humain renonce temporairement à comprendre l'origine ou l'éventuelle destination de l'univers, jusqu'à plus ample informé. Il renonce de ce fait à la question du « pourquoi ? » chère à Aristote (et source de plusieurs de ses erreurs en physique) et recherche par l'usage unique du raisonnement et de l'observation les lois effectives de la nature « c'est-à-dire leurs relations véritables de succession et de similitude ».

L'entrée dans l'état scientifique s'accompagne de l'abandon de l'étiologie au profit d'une explication législative, c'est-à-dire fondée sur des lois invariables.

34 S. Herbert., *Progress,* Its Law and Causes, 1857.

Parlant de l'évolution comme passage graduel de la société de l'incohérent vers le cohérent, H. Spencer évoque clairement la mission civilisatrice de l'homme blanc sur l'autochtone.

Selon lui, l'autochtone se trouvait dans un système incohérent (non civilisé), il fallait tout faire pour le placer dans une situation de cohérence (civilisation). Il est curieusement observable que les deux auteurs abondent dans le même sens de l'évolutionnisme d'Auguste Comte. Lui aussi, en parlant de l'évolution de l'esprit humain en trois états dont le stade positif est l'état actuel de la société moderne. Autrement dit, l'esprit humain va de l'inférieur au supérieur.

Toutes ces théories nous aident à comprendre la représentation faite par l'agent colonial vis-à-vis de l'autochtone. Cela veut dire que la société indigène était perçue comme étant au premier stade de l'évolution qui passe obligatoirement par différents stades. Les agents coloniaux partaient de ces théories pour expliquer à tort que nos sociétés méritaient une « civilisation » dans le sens vrai du terme selon eux. Pourtant, chaque société a sa propre civilisation qui ne devrait pas être comparée à d'autres.

3. Explicitation de la démarche méthodologique

Tout travail scientifique doit reposer sur un certain protocole de recherche permettant d'aboutir aux résultats escomptés comme le souligne M. Grawitz : *« Toute recherche où application de caractère scientifique en sciences sociales comme dans les sciences en général doit comporter l'utilisation des procédés opératoires rigoureux, bien définis, transmissibles, susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions adaptées au genre du problème en cause* ».[35] C'est pourquoi nous avons jugé très pertinent d'indiquer et d'expliquer les méthodes, les techniques et les outils utilisés tout au long de notre travail de recherche et ayant permis d'atteindre les objectifs de notre recherche. Nous présentons ici les méthodes et techniques de collecte des données, la population d'enquête, le terrain de recherche et les techniques liées au choix des sujets et du déroulement de l'enquête.

3. 1. Méthodes et techniques de collecte des données

La méthode représente en quelque sorte le chemin que l'on doit suivre vers la réalisation des objectifs qu'on s'est fixés. En se trompant sur la méthode de travail, on ne peut pas prétendre

[35] M. Grawitz., *Méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1996, p. 316.

arriver aux résultats escomptés.[36] Une autre importance de la méthode est celle donnée par Muchielli : « *Les méthodes de recherche constituent l'ensemble de procédés suivis pour atteindre le but. Ces méthodes doivent évidemment satisfaire à certaines exigences de rigueur scientifique permettant d'aboutir aux résultats satisfaisants* ».[37]

Avant de déterminer la méthode que nous avons choisie, il est nécessaire de nuancer les deux concepts qui semblent être confondus dans leur terminologie. La méthode se définit aussi comme :

« Une méthode de recherche est une mise en forme particulière d'une démarche ».[38]Tandis qu'une technique est un simple outil de collecte des données ».[39]

En ce qui nous concerne, nous avons opté pour la méthode qualitative dans notre recherche ainsi que l'entretien semi-directif en tant que technique de recherche.

3. 1. 1. Méthode qualitative

D'emblée, il existe, en sciences sociales, deux paradigmes qui sont en affinité élective soit avec les méthodes des sciences exactes (des sciences en rapport avec l'expérimentation et la quantification), soit avec les méthodes qualitatives. Ces paradigmes sont entre autres : paradigme positiviste ou explicatif et le paradigme compréhensif. Pour le premier, qui est de l'invention d'Emile Durkheim, les faits sociaux sont considérés comme des faits de la nature, facilement observables. Il incombe au chercheur de dégager de leur observation des lois, des régularités, des liens de causalité. Bref, celle-ci est en affinité avec la méthode quantitative.

Pour le second dont le fondateur est Max Weber, il est en affinité avec la méthode qualitative. Cette méthode exige que le chercheur fasse partie de l'objet de recherche où l'objet soit aussi un sujet de recherche. Les faits sociaux sont des construits humains qui ne peuvent être analysés comme des faits de la nature. Ce qui marque la différence entre les deux, c'est que pour celui-ci, il pose l'irréductibilité des sciences humaines par rapport aux sciences de la nature. Donc, c'est le sujet d'étude qui les différencie.

36 A. C. Ndayizeye., *Le vécu psychoaffectif lié à la carence des rites funéraires et du deuil chez un prisonnier*, UB, 2016, p. 35

37 R. Muchielli., *Les méthodes qualitatives*, Ed. PUF, Paris, 1994, p. 134

38 [16] A. Brimo, *Les méthodes des sciences sociales*, Edition Montchrestien, Paris, 1972, p. 80

39 M. Grawitz*., Méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 2000, p. 62.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour l'usage de l'approche compréhensive de Max Weber qui est une démarche scientifique permettant la compréhension d'un fait social. Donc cette méthode fait émerger le sens que les acteurs donnent à leur action.

L'on comprend bien que la dimension quantitative n'était pas visée dans cette recherche. Certes, les personnes qui ont connu la période coloniale belge sont mieux indiquées pour fournir des informations nécessaires concernant les relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi.

Cependant, nous avons aussi interrogé d'autres personnes sans tenir compte de leur âge pour ne pas tomber dans le piège que Becker a appelé la *hiérarchie de la crédibilité* généralement interdite à tout chercheur. Nous avons également interviewé certains enseignants d'Histoire ainsi que certains étudiants de mastère pour d'amples compléments.

3. 1. 2. Techniques utilisées

En sciences sociales ou humaines, il existe un certain nombre de techniques appropriées dans la collecte des données. Il s'agit de l'entretien directif, semi-directif, et l'entretien non directif ou libre. Il est également possible de recourir à une observation participante etc. Tout dépend du phénomène à étudier comme l'explicite Léon : « *Le choix des techniques de collecte des données est étroitement lié ou solidaire à la nature du phénomène à l'étude* ».[40] Dans notre cas, nous avons utilisé l'entretien semi-directif et les sources documentaires. Comprenons d'abord que l'entretien semi-directif est une technique largement utilisée dans une recherche qualitative. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien.

Ainsi, dans l'optique d'enrichir les données recueillies lors de la documentation, nous avons eu recours à l'entretien semi-directif. Cette technique est, selon M. Grawitz, *un* procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir les informations en relation avec le but fixé.[41] Les divers types d'entretiens, si différents dans leurs formes extrêmes, ne s'opposent pourtant pas. Il faut comprendre bien que, chaque technique particulière s'adapte à la nature de l'information recherchée et que chacune n'appréhende qu'un des aspects de la réalité, faute de la saisir directement dans sa totalité.[42] L'entretien est aussi :

40 A. Léon*., Manuel de psychopédagogie expérimentale*. Paris : PUF, p. 153

41 M. Grawtz., *Méthodes des sciences sociales*. 3ème éd. Dalloz, Paris, 1986, p. 586 -587.

42 Idem

« *une interview à considérer comme une méthode de recueil d'informations qui consistent en des entretiens oraux, libres, individuels ou de groupe, avec des personnes soigneusement sélectionnées, afin d'obtenir des informations sur des faits et des représentations dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité en regard des objectifs du recueil d'informations* ».[43]

Comme nous ne pouvions pas trouver des enquêtés du côté des agents coloniaux, nous avons eu recours à la documentation tout en veillant, en tant que chercheur, au mariage très strict de la théorie et de l'empirie lors de l'interprétation des données recueillies. Pour ce fait, différents documents traitant la période coloniale en général et celle de la Belgique en particulier ont été consultés. Cela nous a permis d'élaborer le cadre conceptuel et théorique. Les sources documentaires nous paraissaient extrêmement importantes dans la mesure où c'était difficile voire impossible de faire des échanges avec les agents coloniaux car certains de ceux qui ont connu cette période ne sont plus. D'autres ne sont pas facilement accessibles de par leurs âges trop avancés sans oublier le facteur lié à la distance géographique. Mais qu'à cela ne tienne, la documentation déjà disponible suffit pour nous livrer des informations nécessaires à propos de la période étudiée. Du côté des autochtones, la tâche n'a pas été trop ardue car nos enquêtés, bien que peu nombreux, sont encore vivants et ils nous ont fourni des informations suffisantes pour notre recherche.

3. 2. Présentation de la population d'enquête

Ce concept prête à confusion en ce qui est de ses significations. Nous aimerions revenir sur quelques acceptions telles que données par plus d'un auteur. Plusieurs significations lui sont attribuées : univers d'enquête, population d'enquête, population de référence, population cible ou tout simplement population. La population d'enquête est selon L. d'Hainaut un ensemble des groupes humains parmi lesquels, on aurait pu choisir l'échantillon, c'est-à-dire l'ensemble d'individus qui possèdent les caractéristiques qu'on veut observer.[44] Quant à R. Muchielli elle est conçue comme l'ensemble du groupe humain sur lequel porte l'enquête et qui constitue une collectivité.

[43] J.M. DE Ketele et X. Roegiers., *Méthodologie de recueil d'informations*, De Boeck, Bruxelles, 1995, p. 59.

[44] L. d'Hainaut, *Concepts et méthodes de la statistique*, Fernand Nathan, Paris, 1975, p. 33.

Elle désigne un ensemble d'individus auxquels s'intéresse une étude ayant un caractère commun.[45] Selon G. Chevry, la population doit être limitée dans le temps et l'espace par lesquels le chercheur s'intéresse particulièrement.[46]

De ce qui précède, l'on comprend bien que la population d'enquête pour notre recherche serait normalement toutes les personnes ayant connu la période coloniale belge en Urundi.

Mais, puisque la recherche qualitative vise le plus souvent l'obtention des données riches, et compte tenu de l'impossibilité de travailler avec toute cette population suite aux contraintes financières et temporaires, nous avons jugé bon de limiter notre population d'enquête sur un nombre très réduit de personnes, capables de fournir des données fiables et pertinentes. Nous partageons cette idée avec Y. Hofmann, et al. au regard de leurs propos:

« *La détermination du nombre des personnes nécessaires à enquêter dépend du thème, du type d'enquête, du type d'analyse projeté et des moyens dont on dispose : les moyens financiers, temporaires, techniques, ... ».*[47]

C'est la raison pour laquelle, après avoir déterminé la population-mère, nous avons procédé à l'échantillonnage.

3. 3. Travail de terrain

Généralement, le travail de terrain est très exigeant. Pour bien le conduire, on passe par deux phases suivantes : la pré-enquête ainsi que le choix des sujets et du déroulement de l'enquête.

3. 3. 1. Pré-enquête

Boudon définit la pré-enquête de la manière suivante : « *la pré-enquête consiste en une connaissance de terrain en essayant de se débarrasser des idées préconçues, ou comme le dit*

45 Idem., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Ed. ESF, Paris, 1986, p.15

46 G. Chevry*, Pratiques des enquêtes statistiques*, PUF, Paris, 1962, p. 2

47 Y. Hofmann, et al. *Le travail de fin d'études, une approche méthodologique du mémoire*, Masson, Paris, 1998, p. 51

Bacon, de ses prénotions de manière à faire apparaître des facteurs ou des variables explicatives qu'il cherche ».[48]

De ce fait, la pré-enquête est une phase importante car elle permet au chercheur de se préparer mentalement et physiquement pour les difficultés auxquelles il sera confronté sur terrain de sa recherche.

En outre, avant le terrain proprement dit, le chercheur doit se trouver dans une situation d'incertitude par rapport à la fiabilité des données recueillies malgré qu'il dispose d'un guide d'entretien préalablement élaboré pour les collecter.

Nous en déduisons que la pré-enquête est indispensable dans une recherche scientifique car elle permet au chercheur de s'imprégner de la réalité de terrain en prenant connaissance de celui-ci.

Dans le même ordre d'idées, nous avons préalablement pensé à ce que notre présence pouvait faire aux individus à enquêter comme ce proverbe le révèle : *pour bien connaître les autres, il faut te connaître toi-même.*[49]En outre, il est important de réfléchir sur ses propres représentations ordinaires et scientifiques de la situation d'enquête[50]. Nous étions conscients que nous pourrions apprendre de ceux avec qui nous avions à échanger pour embrasser la formule de Kaufmann : « *Pour parvenir à s'introduire […] dans l'intimité affective et conceptuelle de son interlocuteur, l'enquêteur doit totalement oublier ses propres opinions et catégories de pensée. Ne penser qu'à une chose : il a un monde à découvrir, plein de richesses inconnues […] qui ont immensément à nous apprendre. Mais pour cela, toute attitude de refus ou d'hostilité doit être évitée, quels que soient les idées et les comportements de celui qui parle : il faut simplement chercher à comprendre, avec amour et considération, avec aussi une intense soif de savoir* ».[51]

Pour tout dire, nous avons été trop simple en aiguisant la soif d'apprendre pour pouvoir recueillir le maximum d'informations possibles. En outre, nous devrions connaître les limites

48 R. Boudon., Les *méthodes en sociologie*, Paris, PUF, 1969, p. 33.

49 www.dicocitions.com

50 P. Bourdieu., *Op. Cit.* 1993

51 J.C. Kaufmann., L'entretien *compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, pp.51-52.

de la méthode utilisée pour nous atteler à la triangulation méthodologique qui consiste à recourir à d'autres méthodes pour les objectifs suivants:

- Fournir une richesse qualitative et une meilleure compréhension du phénomène étudié ;
- Augmenter la fiabilité et la validité de l'étude ;
- Améliorer la compréhension d'une étude ;
- Rassurer les chercheurs quant aux résultats fournis par l'étude.

Nous savions aussi la règle qui dit qu'il faut se trouver de *« bons »* alliés. Nous sommes parti du principe selon lequel, il faut se méfier de la hiérarchie de la crédibilité imposée par les puissants quand on constitue son échantillon d'individus à interviewer. Les chercheurs sous informés et pensent que seuls détenteurs d'informations sont ceux qui représentent les autres par exemple ; mais il fallait rencontrer n'importe qui, à condition de remplir les critères préétablis.

Après cette préparation mentale, nous avons recouru ensuite à la pré-enquête qui nous a permis de tester de prime abord le guide d'entretien que nous avions déjà élaboré afin de nous assurer de sa qualité dans la collecte des données satisfaisantes. Nous avons amorcé le premier test d'enquête dans le cénacle d'enseignants historiens qui prestent à l'Ecole Normale Supérieure. Puisque nous avions déjà à notre disposition une panoplie de questions qui portent sur la thématique de recherche, nous avons fait un essai avec cinq enseignants. De toute façon, nous n'avions pas besoin de noter les réponses fournies car nous nous attendions à une enquête proprement dite fixée pour une date ultérieure. Toutefois, ces données nous ont fortement ouvert les horizons pour nous avoir donné une idée sur la forme de terrain à faire.

Ce fut également une occasion de nous enquérir sur la catégorie de gens à enquêter. Comme ce cénacle est formé par des historiens de formation, il pouvait nous aider à bien localiser les personnes susceptibles de fournir les informations nécessaires.

Il nous incombait de prendre leurs contacts du moins pour ceux qui possèdent des téléphones. Bien plus, tout proche de nous, nous avons pu interviewer trois personnes âgées dont les informations fournies nous ont été très utiles lors de l'analyse et interprétation des données. Par exemple, Pascal est un retraité septuagénaire. Son père était un chef le plus influent du mwami Mwambutsa. S'exprimant à propos du sujet faisant objet d'enquête, il nous a donné une petite description sur les relations qui étaient établies entre les agents coloniaux et autochtones, nous avons passé un bon moment avec lui.

Léopold, un octogénaire, n'a pas hésité de nous rassurer qu'il connaisse bien la période coloniale belge et que les agents coloniaux étaient des hommes trop craints en Urundi.[52] Paul, un homme âgé de 65 ans nous a dit que les colons belges avaient l'habitude d'injurier certains Burundais jugés fautifs dans cette expression : *Toi imbécile, makake*[53]. En tant que chercheur socio-anthropologue, toutes ces données étaient pour nous une mine inépuisable dans une recherche scientifique.

Ces trois personnes nous ont livré de pertinentes informations qui nous ont permis de comprendre pas mal de choses à propos des relations entre les colonisateurs et les colonisés. Après la pré-enquête qui s'effectuait concomitamment avec une recherche documentaire dans des bibliothèques, nous avons passé à l'étape suivante liée aux techniques du choix des sujets ainsi que le déroulement de l'enquête.

3. 3. 2. Techniques du choix des sujets et le déroulement de l'enquête

Il était, en tous cas, impossible de connaître la taille de la population d'enquête. C'est pour cette raison que nous avons constitué un échantillon, c'est-à-dire un nombre limité de personnes remplissant les critères de notre population d'enquête. Mais que veut dire échantillon ? Selon le dictionnaire, Le Petit Larousse : *« échantillonner c'est choisir un nombre limité des personnes qui seront interrogées au cours d'une enquête par sondage en vue d'obtenir un résultat représentatif* ».[54]G.de Landsheere affirme aussi que l'échantillonnage est un processus consistant à choisir un nombre limité d'individus, d'objets ou d'événements dont l'observation permet de tirer des conclusions applicables à la population entière à l'intérieur de laquelle le choix a été fait.[55]

En général, la plupart des enquêtes ne peuvent pas être appliquées sur l'ensemble de la population-mère comme le laissent croire certains jeunes chercheurs au début de leurs travaux.

52 Entretien avec B. Léopold, âgé de 65 ans, Bujumbura-Gihosha, le 27 août, 2021.

53 Entretien avec D. Paul, âgé de 70 ans, Bujumbura-Gihosha, 30 septembre, 2021.

54 *Le Petit Larousse, Grand format*, Larousse Bordas, Paris, 1998, p. 178

55 G. DE Landsheere, *Introduction de la recherche en éducation*, 5ème édition, Armand Colin, Bourrelier, Paris, 1982, p. 382.

C'est ce que Quivy et Compenhout ont souligné en disant : « *Une erreur très courante chez les jeunes chercheurs débutants consiste à choisir beaucoup trop large* ».[56]

En ce qui nous concerne, nous avons opté pour un échantillon qualitatif dont on n'ignore pas l'atout : il baisse le coût (les dépenses) de la recherche, il diminue le temps de la recherche et il rend faisable la recherche. Il revient aussi au chercheur de définir correctement les caractéristiques des personnes pouvant fournir les informations dont il a besoin. Autrement dit, il doit déterminer son univers d'enquête. Pour nous, les critères qui ont présidé au choix de nos enquêtés sont entre autres : avoir vécu à Bujumbura pendant la collecte de nos données, avoir connu la période coloniale surtout belge ou non à condition d'avoir des informations indispensables pour notre étude. Pendant notre étude, l'entrevue semi-directive a été employée avec des hommes plus âgés, censés avoir connu cette période. Aussi, nous avons interviewé d'autres jugés mieux indiqués pour nous fournir des données fiables.

Par rapport au déroulement de l'entrevue, nous avons essayé de nous y impliquer totalement. Pour plus de concision, lors de ce travail, chaque interviewé répondait librement à la question tout en le guidant au moyen des synthèses et de nouvelles questions destinées à mieux saisir les idées comme le souligne B. Gauthier au sujet de l'entretien semi-directif que nous aussi avons utilisé :

« *Le chercheur propose au sujet un (des) thème (s) et lui confie la responsabilité de s'exprimer librement et d'une manière personnelle sur le thème. Il motive son interlocuteur et il le guide pour obtenir des informations appropriées aux objectifs de l'entretien de sa recherche* ».[57]

Apparemment, la nature du sujet à l'étude nécessitait une technique qui suscite un échange verbal. Cette technique nous a permis donc d'encourager la production du discours sur le thème en essayant d'influer le moins possible sur les propos de notre interviewé.

Berthier le propose : « *L'entretien semi directif combine attitude non directive pour favoriser l'exploration de pensée dans un climat de confiance et de projet directif pour obtenir des*

56 R. Quivy et L. V. Campenhoudt., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.

57 B.Gauthier., *Recherche sociale*, Presse de l'université de Québec, Québec, 1984. p. 252.

informations sur des points définis à l'avance ».[58] En somme, nous avons utilisé la méthode d'entretien semi-directif que Pierre Bourdieu définit comme « *En une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur, le chercheur s'y laisse guider par le flux de l'entrevue dans le but d'aborder sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux sur lesquels il souhaite entendre le répondant* ».[59]Cette technique convenait mieux à propos de notre recherche. Faut-il signaler que, le principe d'anonymat a été gardé sur demande de nos enquêtés. C'est pourquoi chaque personne interviewée est nommée par les lettres, A, B, C, D, E, F, G, F suivies respectivement de leurs prénoms suivant aussi l'ordre de succession de l'interview.

En définitive, dans cette section, il a été question de dégager la position du phénomène que nous voulions étudier et fixer des objectifs à atteindre dans l'optique de bien mener ce travail. Il était également pertinent de montrer la démarche méthodologique que nous avons suivie pour sa réalisation. Ainsi, le travail que nous avons effectué nous a permis de collecter des informations indispensables pour notre recherche et de passer aux chapitres suivants.

58 N. Berthier., Le *sondage d'opinion, connaissance du problème*. Paris : ESF p.78

59 P. Bourdieu*., La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

CHAPITRE II. ESQUISSE D'UNE ETHIQUE COLONIALE BELGE A LA VEILLE DE LA COLONISATION DU RUANDA-URUNDI

Le continent africain n'a pas cessé d'être objet de débat dans le concert des puissances européennes ; surtout par les pays présents dans la conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885) qui ne visait que le partage de l'Afrique. Signalons d'emblée que la Belgique n'était pas présente à Berlin. Elle était représentée par Léopold II à titre personnel. Chacune de ces puissances se heurte à un enjeu majeur lié à l'occupation effective des territoires lui attribués lors de ladite conférence. Le présent chapitre a pour but de montrer les différentes attentes de la Belgique par rapport aux relations que ses agents coloniaux, mandatés en colonies, allaient établir au Ruanda-Urundi mais plus spécifiquement en Urundi. Notre considération va brosser les conduites morales que les agents coloniaux devaient, non seulement observer entre eux mais aussi auprès des colonisés. En outre, il s'agit encore d'expliciter la mission qu'ils avaient reçue de la métropole qui est entre autres : civiliser et exploiter les territoires colonisés. A la fin de ce chapitre, il sera question de montrer les rapports que les agents coloniaux devaient tisser avec les autochtones pour ne pas faillir à leur mission.

2. 1. Les autochtones dans l'imaginaire de la métropole

Pour le Petit Robert, le concept d'autochtone signifie : *« qui est issu du sol même où, qui n'est pas venu par immigration ou n'est pas de passage. Il signifie aussi celui qui n'a pas subi de transport »*.[60]Ce terme qui devrait s'employer pour désigner les peuples présents sur un territoire africain avant la colonisation par les Européens au même titre qu'*aborigènes* en Australie, il a, par après, obtenu un sens péjoratif durant l'ère coloniale ; tout comme les mots barbare ou *sauvage*. Il perd petit à petit cette connotation négative pour entrer dans le vocabulaire usuel et officiel.

Nous avons voulu signifier dans ce sujet le mot *autochtone* ou *indigène*, comme celui qui, par opposition au colonisateur, habite l'espace colonisé.

La question obsédante ici est de découvrir l'image que les agents coloniaux se représentent des autochtones avant de les soumettre à leur autorité.

60 Le petit Robert, *Op.cit*., p.182.

Tout simplement, il suffit de lire et interpréter en effet le discours ci-dessous du Ministre Franck pour faire un constat :

« En vérité, le sauvage vit dans la menace constante des catastrophes : guerres intestines, traites d'esclaves, conquêtes, invasions, épidémies, famines. Hors ces désastres comme lots coutumiers, il est mal logé, mal vêtu, mal nourri. Il souffre du froid car les changements de température sont brusques, la pneumonie fait en Afrique d'énormes ravages surtout chez les enfants. Il souffre de la famine car, il est imprévoyant et n'a pas de réserves. Il vit dans la cabane misérable dont souvent le bétail ne voudrait pas chez nous. Et ainsi, parmi les immenses richesses qui existent autour de lui dont il n'a pas profit, il est pauvre et misérable. Notre rôle, celui auquel vous vous préparez est d'apporter remèdes à ceux maux ».[61] Quand on analyse profondément cette allocution, sans doute, on trouve qu'elle révèle tout un amalgame de choses.

Primo, Franck est loin d'affirmer que l'Afrique était habitée par des espèces humaines. Confondus avec les animaux, les Africains étaient encore au stade que Lewis H. Morgan a dénommé état *sauvage inférieur*. Secundo, en décrivant qu'ils sont misérables vivant dans la cabane misérable dont souvent le bétail ne voudrait pas chez eux, il semble soutenir l'idée de la sauvagerie des Africains. Tertio, il veut dire que leur cheptel avait une valeur supérieure à celle des Africains qualifiés de barbares. Autrement dit, jamais les Africains sauraient être comparés avec le cheptel des colonisateurs. Ici, Franck semble soumettre les Africains au niveau relativement bas où le cheptel a plus de valeur que les Africains. Cela peut signifier encore que les Africains ne sont ni animaux ni hommes. Nous comprenons, par-là, que c'était une façon d'attirer l'attention particulière aux futurs agents coloniaux pour qu'ils soient, non seulement à leur garde mais aussi vigilants dans l'accomplissement de leur mission qui les attendait en sachant qu'ils feront face à des animaux féroces. C'est à dire qu'il fallait donc user, si besoin il y a, de la violence pour se protéger.

Quand ce Ministre décrit l'état misérable dans lequel croupit le Noir alors qu'il existe d'immenses richesses autour de lui dont il ne tire pas profit, ce n'est pas une aide humanitaire qu'il voulait apporter en Afrique. Au contraire, il voulait dire tout simplement aux agents coloniaux que l'occasion leur était offerte pour profiter et exploiter ces richesses africaines.

61 Discours du Ministre Franck à l'occasion de l'ouverture de l'Ecole coloniale, *In Congo*, T.1, Nov.1920, p. 364

Dans une telle situation, la métropole ne devait que donner des orientations concises aux agents coloniaux, en élaborant une éthique coloniale aussi claire possible pour que l'entreprise soit la mieux réussie.

2. 2. Mission « *civilisatrice* » selon la métropole

2. 2. 1. Une thèse sur la mission civilisatrice belge

D'aucuns pensent que le concept de civilisation est une invention coloniale qui ne date que du XIX^{e} siècle. Pourtant, il est aussi vieux que le terme « barbare » suivant l'usage gréco-romain.
En effet, pendant l'antiquité romaine, il y avait une conception qui consistait à considérer comme *barbares* tous les peuples ne parlant pas le latin et ignorant les usages romains. Lors de la conquête coloniale, les puissances coloniales ont utilisé le même terme. Tous les peuples d'Afrique furent perçus comme des peuples *barbares*, sauvages, sans histoire etc. ; ces derniers furent de ce fait classés dans le registre des sociétés sans histoires et sans civilisation ; d'où la fameuse mission des puissances coloniales d'apporter la lumière à ces sociétés jugées barbares.
Le mot *civilisation* est polysémique. Selon *l'encycropaedia universalis*, la civilisation est d'abord associée à un jugement de valeur et qualifie favorablement les sociétés à propos desquelles on l'emploie. Il suppose qu'il y ait inversement des peuples non civilisés ou sauvages. Ensuite, la civilisation est un certain aspect de la vie sociale. Il y a des manifestations de l'existence collective qui peuvent être appelées phénomènes de civilisation ou qui, si elles se concrétisent dans des institutions et des productions, sont nommées œuvres de civilisation. Enfin, ce concept s'applique à un ensemble de peuples ou de sociétés.
Ainsi, à côté de civilisation qui est un degré élevé d'évolution ou un ensemble de traits caractéristiques, il y a les diverses civilisations qui possèdent des caractères et en tirent une personnalité propre qui leur donne une place déterminée dans l'histoire ou dans l'ensemble des populations à un moment donné.[62]
Dans le cadre de notre étude, nous comprenons que la civilisation est d'abord associée à un jugement de valeur et qualifie favorablement les sociétés à propos desquelles on l'emploie. Les agents coloniaux voulaient « élever » les peuples colonisés au niveau nécessaire de leur *civilisation*.
La barbarie présumée de ces sociétés servit de prétexte pour les conquérir et les administrer afin d'y apporter les lumières civilisatrices.

[62] *Encyclopaedia Universalis*, Corpus *5*. Paris, 2002, p. 922.

Si nous nous permettons d'analyser de près le rôle civilisateur de l'agent colonial, nous devons avoir à l'esprit le contexte global de l'intervention coloniale notamment la vision européocentrique des puissances occidentales de l'époque.

En effet, les Européens savaient pertinemment que l'histoire n'avait pas commencé avec l'écriture. Or, les peuples sans écriture, du moins dans la philosophie européenne, étaient des peuples sans histoire mais aussi sans civilisation.

Cette façon de se considérer comme modèle et déconsidérer celui d'autrui a constitué une pierre angulaire de la politique coloniale en général et celle des agents coloniaux belges en particulier ; etc. a débouché sur la *civilisation* absolue dans les différentes interventions coloniales. Dans la formulation de la Loi sur le Gouvernement du Congo belge, le roi Léopold II décalait : « *La mission de la Belgique au Congo est essentiellement une œuvre de civilisation* ».[63] Diverses questions peuvent être posées sur cette mission civilisatrice. Pourquoi le roi se hâte-il à utiliser le concept de civiliser mais non de profiter ou d'exploiter les richesses du territoire occupé ?

On n'en doute pas, derrière cette soi-disant mission civilisatrice, il y avait d'autres mobiles autres que civiliser ; il semble que les mobiles économiques ont été relégués au second plan.

Cette une stratégie visant avant tout à masquer les objectifs primordiaux par des prétextes philanthropiques. Il est fort plausible que cette civilisation devait ouvrir les voies vers une acceptation facile d'une ultérieure exploitation économique.

2. 2. 2. Les liens attendus par la métropole entre les agents coloniaux et autochtones

Sans pour autant aller plus loin, la documentation a montré que la métropole attendait des agents coloniaux l'aboutissement de la mission civilisatrice tant moral qu'économique. C'est aussi une vision du Gouverneur général Leppens quand il précise en tenant compte des instructions du Ministre des colonies que *« L'œuvre coloniale comportait un double objectif : moral et économique ».*[64]

Le Noir était perçu et présenté comme un être sauvage, victime de plusieurs menaces, misérable et ignorant, disposant d'inépuisables richesses autour de lui sans en profiter. La métropole attendait des agents coloniaux le choix des stratégies pour profiter de ces richesses.

63 Discours de Majesté devant les Chambres, *in Congo,* T. 2, p. 360.

64 Discours de sa Majesté devant les chambres, *in Congo*, T. 2, p. 360.

Celles-ci ne devraient être arrachées n'importe comment. Il fallait une couverture morale à travers la prétendue mission civilisatrice.

Par exemple, les agents coloniaux devraient assurer le bien-être des populations autochtones et leur relèvement par expansion de la liberté individuelle, l'abandon progressif de la polygamie, le développement de la propriété privée et l'appui donné aux institutions et entreprises visant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.[65]

En outre, il était recommandé aux agents coloniaux d'assurer la protection et l'expansion des diverses activités économiques entre autres : agriculture, commerce, industrie afin de mettre en valeur du territoire. Nous pouvons dire que la civilisation, à ce moment-là, devrait répondre aux exigences de l'entreprise coloniale comme indiqué par la métropole. Une autre attente de la Belgique, c'est une politique coloniale tendant à faire accepter facilement et par persuasion les nouvelles valeurs occidentales aux Noirs. Il reste à savoir la stratégie par laquelle les agents coloniaux répondront à ces attentes.

D'abord, ils avaient à étouffer les valeurs morales africaines en les remplaçant par celles des Européens. Il fallait familiariser les indigènes avec des produits occidentaux tels que les vêtements, la nourriture, les produits finis métropolitains et bien d'autres encore pour maintenir le monopole tant économique que politique.

2. 2. 3. Mise en valeur du territoire

Le gouvernement belge était conscient de l'hostilité de son peuple vis-à-vis de la colonisation. Pour la faire accepter, cette puissance a donné une couverture morale à son entreprise à travers des objectifs philanthropiques en arguant que ses priorités étaient dans l'intérêt des autochtones. Cette dernière cachait des objectifs éminemment économiques comme en témoigne l'allocution du Roi des Belges Léopold II : « *Aujourd'hui, que des barrières douanières nous rendent de moins en moins accessibles plusieurs grands marchés d'exploitation, c'est dans les colonies que s'ouvrent les perspectives d'avenir pour la Belgique* ».[66] C'est aussi à Leppens d'étayer ce propos dans son discours exposé à Anvers :« … *car, Messieurs, je ne connais pas la colonie sans affaires, je ne la connais pas sans activités, sans force d'attirance pour les hommes entreprenants et énergétiques […]*».[67]

65 J. Toyi., *Op. cit*. , p. 43.

66 Discours de sa Majesté le Roi des Belges, *in Congo*, T.1, 1924, p. 80

67 Discours du Gouverneur Général Leppens, *in Congo*, T.2, 1923, p.768

Tous ces leaders ne mâchent pas les mots en précisant que l'exploitation économique était une des priorités pour la métropole. C'est pourquoi, sommes-nous persuadé que Leppens avait lancé un appel vibrant à tout homme qui se sent entrepreneur de s'engager dans l'entreprise coloniale afin de profiter de ses richesses. Il est revenu sur les perceptions qu'il avait vis-à-vis des Noirs qu'il décrit comme des misérables par le fait qu'ils possèdent des richesses sans avoir les capacités de les fructifier. Cette assertion est amplement soulignée par Léopold II quand il dit que le Congo est un grenier des richesses que tout homme raisonnable puisse se sacrifier pour accéder à ces richesses.

Ainsi, ajoute-t-il : « Si *nous ne voulons pas faire les sacrifices nécessaires, nous perdons notre colonie. Non pas parce qu'on veut nous prendre mais parce que toute richesse échappe aux mains de ceux qui sont incapables de la faire fructifier* ».[68]Nous venons d'évoquer la vision de Léopold II qu'il avait sur sa colonie (Congo) ; Qu'en est-il dit avec l'Urundi ?

Après la prise du Ruanda-Urundi en 1916, ce Territoire a commencé à trop intéresser le gouvernement belge d'alors car, nous semble-t-il qu'il était impressionné par le contrôle de ses hautes terres salubres fertiles, et bien peuplées situées entre le lac Tanganyika et le haut-Nil comme l'affirme Joseph Gahama dans ses notes de cours.[69] Toutefois, faut-il penser que Léopold II était largement motivé par cette vue panoramique de ce Territoire.

A notre sens, deux mobiles peuvent expliquer son ambition de conquérir le Ruanda-Urundi. Il aurait été motivé par la salubrité et la fertilité de ses terres pour offrir aux colons des facultés d'implantation comme le soutient Bandira: « *Ce pays est merveilleusement partagé en ressources de tous genres. Son climat en fera une colonie de peuplement et se porte à la plupart des entreprises industrielles et commerciales de l'Uganda et de l'Afrique du Sud* ».[70]

En outre, le fait qu'il était fertile, il comptait l'exploiter pour trouver de quoi nourrir certaines régions du Congo par des vivres abondantes de la plaine de la Rusizi qui étaient de précieux

[68] Idem

69 J. Gahama., Histoire *du Burundi*, note de cours de 2è Candidature, UB, 1982.

[70] B. Bandira., Le *passage du Rwanda et du Burundi sous l'administration belge*, Thèse, Louvain, 1982, p. 17

appoints ; en témoigne la fameuse politique de 1925 relative à l'annexion du Ruanda-Urundi au Congo-Belge. Bref, l'exploitation du Territoire était l'une des priorités coloniales.

2. 3. Attitudes des agents coloniaux

2. 3. 1. Conduites des agents coloniaux face aux autochtones

Face aux peuples considérés comme inférieurs, les agents coloniaux devaient prendre des mesures pour pouvoir se distinguer des autochtones.

L'éthique coloniale voudrait que les agents se souviennent toujours de leur supériorité par rapport aux Noirs. Etant donné que la civilisation devait passer par le biais de l'éducation, ils étaient tenus de garder à l'esprit leur qualité d'éducateurs auprès des éduqués qu'étaient les Noirs.

En outre, la colonisation n'a pas été précipitée, au contraire, elle a été longuement pensée et mise dans les priorités coloniales ; c'est pourquoi tout agent colonial devait éviter toute erreur de conduite, des attitudes ou des paroles répréhensibles pouvant compromettre leur mission civilisatrice.

Le *Recueil à l'usage de l'agent du service territorial* stipule que les agents coloniaux devaient avoir témoigné de la sympathie pour les indigènes dans tout ce qui les touche, sinon, ajoutait le recueil, leur action ne porterait guère de fruits. La sympathie qu'ils devaient avoir pour les indigènes devrait suppléer à l'absence d'autres moyens pour les diriger.[71]

Certes, la déontologie coloniale exigeait l'écoute et la bienveillance des agents coloniaux à condition d'éviter le traitement des indigènes avec familiarité ou plaisanterie. Ils devaient tenir la parole donnée, réaliser la promesse tenue en veillant à ce que les espérances qu'ils faisaient entrevoir ne puissent pas être considérées par les autochtones comme des promesses formelles.

Par ailleurs, ils devaient éviter de manifester les désaccords qui pouvaient momentanément exister entre eux. Chaque agent devait donc, dans toute la mesure du possible, sauvegarder le prestige et l'autorité de tous les autres agents, à quelques services qu'ils appartiennent et quel que soit leur grade, en témoigne A. Pascal, notre enquêté : « *Les Belges se soutenaient mutuellement, le Blanc pouvait faire du mal au Noir, mais il ne pouvait pas plaider sa cause car, dans tout procès avec le Noir, le Blanc remportait obligatoirement et tout forfait retombait*

[71] Ce document est cité par J. Toyi., *Op. Cit*., p. 49.

sur le Noir ».[72] Les agents coloniaux observaient la recommandation reçue de la métropole de sauvegarder leur prestige dans la colonie. Par ailleurs, la métropole avait élaboré une réglementation abondante mais réservée aux autochtones uniquement comme le stipule Anne Cornet dans son article portant sur le Ruanda-Urundi :

« La colonisation belge est souvent qualifiée de ségrégationniste et de paternaliste. L'examen de l'application de la législation spécifique aux populations colonisées du Ruanda-Urundi permet de questionner ces affirmations pendant l'entre-deux-guerres. En effet, les populations des territoires sous mandat de la région des Grands-Lacs étaient soumises à une réglementation abondante mais réservée aux autochtones. Celle-ci couvrait de nombreux champs de la vie quotidienne et des relations entre Blancs et Noirs. Les condamnations prononcées contre les Rwandais et les Burundais témoignent d'un projet colonial oscillant entre le souci de protéger des populations considérées comme incapables de s'assumer elles-mêmes et celui de maintenir une distance entre colonisateurs et colonisés. Ces « infractions spéciales », criminalisant des faits nouveaux, ont contribué à mettre l'ordre colonial en place et à instaurer un quadrillage pointilleux des Africains ».[73]

Selon l'auteure, la métropole avait élaboré une réglementation à observer dans les territoires colonisés qui tend à ce que celle-ci favorise les agents coloniaux. Nous remarquons qu'ils se sentaient infaillibles devant les Noirs. Certes, l'autorité devait intervenir en faveur des indigènes contre les Européens chaque fois que l'exigerait la justice. Cependant, elle devait agir avec le souci de ne jamais porter inutilement atteinte à la considération des Blancs particuliers ou agents du gouvernement.

Dans le but de bien s'atteler à la tâche, il incombait à tout agent colonial d'apprendre le plus tôt possible les langues indigènes car ils ne pouvaient pas gagner leur confiance s'ils ne s'entendent pas dans la communication. Par ailleurs, la maîtrise de la langue locale leur permettait de déjouer les manœuvres qui seraient destinées à les tromper ou à cacher des événements, des incidents qu'ils auraient intérêt à connaître comme ce fut le cas au Congo lors de la colonisation.

72 Entretien avec A. Pascal, âgé de 80 ans, Bujumbura-Ntahangwa, le 2 octobre, 2021.

73 A. Cornet., « Punir l'indigène : les infractions spéciales au Ruanda-Urundi (1930-1948) », *Verdier Afrique et histoire* 2009, no. 7, p. 49.

Dans leur marche vers la décolonisation, certains Congolais ont refusé de communiquer le français en utilisant le lingala afin que les agents coloniaux ne puissent déjouer leurs manœuvres. C'est d'ailleurs ce qui les a donnés la force pour accéder à leur indépendance.

En outre, une stratégie utilisée dans la conquête coloniale consistait à connaître assez vite les Noirs car ils étaient déjà au courant que ceux-ci étaient fiers de voir et de se mettre en contact avec les Blancs comme l'a bien souligné le célèbre explorateur Stanley quand il fit ses premiers contacts avec les Burundais sur les bords du Lac Tanganyika :

« *Les Vaouroundi de Magala se montrèrent à la fois très polis et très curieux de nous contempler. Ils se pressèrent en foule à la porte de la tente et attachèrent sur nous des regards avides, comme s'ils avaient craint de voir disparaitre subitement ce spectacle d'un si haut intérêt. Dans l'après-midi, le moutouaré vint nous faire sa visite. Bien qu'il fût alors en tenue, je reconnus en lui un tout jeune homme, dont, parmi les curieux du matin, j'avais remarqué le joli visage, la fière tournure, et les belles dents qu'un joyeux rire découvrait sans cesse. Le chef était décoré d'une profusion d'ornements d'ivoire, de nombreux colliers, d'énormes bracelets de cuivre jaune, et de lourdes spirales en fil de fer autour des chevilles ; mais il n'y avait pas à s'y méprendre : c'était bien la belle mine qui m'avait frappé le matin. L'admiration fut réciproque. En retour des huit mètres d'étoffe et de la dizaine de rangs de perles rouges dont nous lui fîmes présent, il nous donna un mouton gras à large queue et une jarre de lait, deux choses qui dans notre position nous furent très agréables* ».[74]

Il nous semble que les colonisateurs belges savaient bel bien les conduites des autochtones avant la colonisation grâce à certains récits des explorateurs. Une fois que les autochtones voient que les agents portent un grand intérêt à la connaissance de leur langue, ils se sentent de plus en plus heureux et vont s'intéresser à ce qu'ils leur apportent. C'est la raison pour laquelle la métropole recommandait à tout agent de connaître la langue des indigènes.

La fierté que l'on a déjà évoquée s'observait mêmement chez les autorités coutumières en visite sur un territoire donné. A l'occasion de cette visite, les chefs et notables ainsi que les sujets devaient être tous mobilisés pour accueillir l'autorité du gouvernement colonial.

[74] H. M. Stanley., *Comment j'ai retrouvé Livingstone*, trad., Paris, 1874, p. 384. Cité par E. Mworoha., *Histoire du Burundi, Dès origines à la fin du 19ès*, Hatier, Paris, 1987, p. 252

Par la même occasion, les mêmes chefs devaient déclarer l'obéissance à leurs ordres. Cette visite devrait marquer une trace indélébile dans la mémoire des indigènes :

« Le *passage de l'administrateur du territoire, du chef de district, du chef de province etc.. devait constituer un événement pour les natifs, même si cet événement se répétait dans le cours de l'année* ».[75]

En se préoccupant d'une connaissance très large des indigènes, la Belgique le faisait en connaissance de cause car elle était sûre que les populations pourront constater que l'action du gouvernement s'exerçait d'une manière effective sur tout le pays. C'est aussi une opportunité pour les agents coloniaux de les instruire leurs droits et leurs obligations comme le dit Roussel : *« La déontologie coloniale à l'usage des coloniaux expose les devoirs qui incombent aux coloniaux du fait de leur rôle et du milieu dans lequel ils ont à vivre ».*[76]

En définitive, l'éthique coloniale se fondait sur le maintien du prestige et l'honneur de la race blanche.

2. 3. 2. Attitudes des agents coloniaux vis-à-vis d'eux-mêmes

Il est important de connaître certaines règles morales que les agents coloniaux devraient observer dans les territoires colonisés pour réussir leur mission. Ainsi, dans l'optique de sauvegarder le prestige et l'honneur de la race blanche, ils devaient adopter un comportement inspirant le respect. Par exemple, ils étaient obligés de surveiller leur conduites, leur langage, se défendre de toute habitude qui pourrait les frapper de déconsidération ou de ridicule.

Comme ils avaient une même mission civilisatrice, ils devaient s'entraider dans la mesure où l'exigeait l'intérêt du service, éviter tout ce qui pouvait les diviser ou porter atteinte à la confiance du public, compromettre l'honneur et la dignité de leur fonction. Faut-il préciser aussi qu'ils pouvaient extérioriser leurs désaccords, toutes les « libertés » étaient tolérées entre eux. Leur code moral à observer se voulait être un garde-fou, un cadre moral dans lequel ils devaient se mouvoir.

75 Codes et Lois du Congo Belge, T.1, 1954, p. 29

76 J. Roussel., *Déontologie coloniale*, Louvain, 1941. p.7

Toutefois, la problématique majeure c'est qu'il était contradictoire par essence et préjudiciable aux intérêts des indigènes.

La contradiction se justifie par le fait qu'au départ les agents coloniaux s'étaient fixé un objectif d'élever les autochtones longtemps perçus comme des enfants. Mais, nous savons qu'un père de famille, si dur soit-il, n'aurait pas envisagé une répression féroce et une constante intimidation. De plus, la mission civilisatrice était incompatible avec l'exploitation systématique. Ou bien, on devait sacrifier l'homme au bien ou devait renoncer à l'exploitation ; ce qui était inconcevable compte tenu des objectifs assignés à la colonisation.

En outre, ce qui est préjudiciable à notre sens c'est le fait de reléguer le bien-être des populations autochtones au second plan alors que, théoriquement, les motifs de la colonisation étaient philanthropiques.

CHAPITRE III. LES PERCEPTIONS ENTRE AUTOCHTONES ET AGENTS COLONIAUX

En se fondant idéologiquement sur la classification ou la hiérarchisation de la race humaine telle que développée par Arthur de Gobineau[77], les agents coloniaux belges estiment qu'ils sont d'emblée des êtres supérieurs aux Noirs et ils ont gardé cette image même jusque dans les territoires colonisés. Il n'en demeure pas moins qu'ils vont jusqu'à considérer les autochtones comme des sujets et non des citoyens comme on le remarque à travers leur justice et leurs rapports avec les indigènes. En général, ces derniers étaient traités comme des non civilisés voire sous-développés qu'il fallait conduire jusqu'au « vrai développement » comme le stipule l'article 22 du pacte de la Société des Nations (SDN) : il faut donner à ces pays et à leurs ressortissants respectifs une mission *civilisatrice* afin de les conduire au *bien-être et au développement*. Cette considération concernait tout le monde sans exception aucune. Dans ce chapitre, nous allons étudier les perceptions des autochtones par les agents coloniaux et vice-versa et comment ces dernières ont pu conditionner leur existence tout le long de la colonisation.

3. 1. Les autochtones dans l'imaginaire des agents coloniaux

3. 1. 1. Autochtones vus et traités comme des sujets et non citoyens

Pour bien comprendre bien la perception que se font les agents coloniaux belges vis-à-vis des autochtones durant la colonisation, il est nécessaire d'analyser les concepts de citoyenneté et de sujet dans leur sens premier. En effet, est dit citoyen tout individu jouissant, dans l'Etat dont il relève, des droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers). Tandis que le sujet est, dans le droit civil, une personne soumise à l'autorité souveraine.[78] Dans la conception de la Grèce antique, la citoyenneté était offerte sur base des principes préalablement définis. Ce faisant, la citoyenneté impliquait au minimum être fils du citoyen.

Autrement dit, la citoyenneté se définissait par un certain nombre de prérogatives et d'avantages, d'obligations et contraintes qui le distinguent du non-citoyen. Il s'agit des

[77] A. Gobineau., Essai *sur l'inégalité des races humaines (1883-1855),* T1, Paris, Imprimeurs de l'Institut, 1884.

[78] Cette définition est tirée dans le dictionnaire Encarta dont on dispose dans notre machine portable.

prérogatives politiques (par exemple : siéger à l'assemblée du peuple), juridiques, religieuses, avantages sociaux (terres, armes), contraintes fiscales et obligations militaires. Mais, était-il réellement le cas en Urundi durant la colonisation belge ?

Malgré que les indigènes remplissaient toutes ces conditions, les agents coloniaux n'ont pas permis que ces derniers gardent le monopole de leur institution monarchique comme auparavant. Au contraire, ils les ont contraints de se soumettre aux règlements et recommandations de l'autorité coloniale. Cela s'observe dans ce que nous rapporte A. Charles : *« Le pouvoir belge n'acceptait pas que nos chefs aient le droit d'expression. Au contraire, nous étions comme des étrangers dans notre pays car, nous étions obligés de respecter et faire respecter leurs lois »*[79].

Aucun autochtone n'était exempté de ces contraintes. Même le mwami avec tout son conseil ne pouvait rien faire sans le consentement du Résident comme le précise D. Bigayi dans son mémoire.[80]Ils les jugeaient comme des immatures qui sont incapables de mener une forte organisation politique.

C'est important de découvrir les réalités cachées dans ces conduites des agents coloniaux sur le territoire qu'ils avaient d'ores et déjà soumis à leur mainmise. A notre sens, il nous semble que cette distanciation s'inspirait de la théorie arthurienne qui est de nature à infériorisier la race noire par rapport à la race blanche. En outre, un autre constat à faire est lié au fait que les agents coloniaux avaient amputé tout droit aux autochtones sur leur territoire. Les autochtones n'avaient aucun droit même sur les biens considérés comme les leurs. Ce comportement traduit bien un excellent signe de domination qu'ils avaient envers les autochtones. Concrètement, ils ont fait tout leur possible pour déboussoler les indigènes afin qu'ils aient cette image d'infériorité devant leurs « supérieurs » dans l'optique de les soumettre et les contrôler par après.

Bref, ils étaient liés par cette relation de domination et d'infériorisation qui a fait que les agents coloniaux perçoivent les autochtones comme des inférieurs et qu'à leur tour, ceux-ci ont fini par *accepter* cette image.

79 Entretien avec A. Charles, âgé de 86 ans, Bujumbura-Kigobe, 10 octobre 202.

80 D. Bigayi., *Le mwami et le conseil supérieur du pays face à la colonisation belge*, 1976. p. 26

3.1. 2. La conception des agents coloniaux envers les autorités coutumières

La domination n'a pas été soudaine, au contraire, il a fallu un certain temps pour les colonisateurs d'élaborer des stratégies possibles les rapprochant d'abord des autorités indigènes afin de collaborer avec eux car, c'étaient vraiment elles qui étaient mieux indiquées dans la connaissance du territoire conquis. C'est ce que le résident belge P. Rychmans a fait dès son accession à la résidence du Ruanda-Urundi. Comme il venait de découvrir l'existence de deux peuples, Banyarwanda et Barundi riches de la conscience d'appartenir chacun à une nation[81], ce résident remarque un fait urgent qui est celui de laisser au souverain et aux institutions locales le pouvoir dans les affaires coutumières tout en diminuant leur pouvoir effectif ; c'est ce qu'on appelle *administration indirecte*. En fait, la mise sur pied d'une administration indirecte reposait sur un double besoin : besoin d'ordre pratique et d'efficacité comme le souligne G. Butoyi:

« Les colonisateurs ne pouvaient, en effet, mieux communiquer et toucher aussi facilement les populations locales s'ils ne s'adressaient pas d'abord aux autorités locales, en l'occurrence le roi qui représentait le pouvoir légitime. Surtout qu'à ses débuts, l'étranger n'était qu'un conquérant, un envahisseur ».[82]La question très dominante est de comprendre la motivation de cette administration. Par ailleurs, laisser les autorités locales en place était une mesure prise exprès car, ils étaient mieux indiqués qu'eux pour agir sur la masse : *« Pour agir sur la masse, nous ne pouvons pas se passer d'eux. Malgré toute notre force, ils sont plus forts que nous, ils ont pour eux toute l'autorité de la tradition, tout le poids de la légitimité ».*[83]Cela est d'autant vrai qu'ils étaient obligés par la métropole de s'approcher des autochtones pour apprendre en premier lieu leurs langues locales. Sans nul doute, ce n'est pas par l'amour de la tradition qu'ils ont jugé bon de laisser en place ces derniers ; plutôt ils voulaient des collaborateurs sur qui s'appuyer pour ne pas faillir à leur mission. Cette conception est partagée avec Ryckmans : *« Ce n'est pas par amour de la tradition, de la couleur locale, du pittoresque que nous conservons les rois indigènes […]. Ils sont le décor familier qui nous permet d'agir dans les coulisses sans alarmer le peuple. Grâce à leur présence, nous sommes en bonne voie*

81 J. Gahama., *op. cit.* p. 41

82 D. Bigayi., *Le mwami et le conseil supérieur du pays face à la colonisation belge*, Mémoire, U.B, 1980, p. 40

83 Idem

d'arriver sans soubresaut et n'avoir que dans le pays que de chefs disposés ou résignés à marcher vers le progrès ».[84]

De ce qui précède, nous comprenons que les agents coloniaux percevaient les autochtones comme des collaborateurs sur lesquels faudrait-il bien s'appuyer pour consolider l'entreprise coloniale. Les agents coloniaux, malgré la considération qu'ils avaient vis-à-vis des Noirs, ont remarqué la nécessité de coopérer avec eux à travers l'administration indirecte. Cette coopération leur a permis d'étendre l'autorité administrative sur presque tout le territoire national.

Nous pouvons affirmer que les agents coloniaux ont appliqué à la lettre l'éthique coloniale telle que définie par la métropole : elle consistait à se familiariser d'abord avec les indigènes des territoires conquis. Mais, signalons que les colonisateurs n'ont pas oublié leur « *mission civilisatrice* » malgré cette collaboration. Ils ont gardé en mémoire leur qualité d'*éducateurs*, de *civilisateurs*, car ils n'ont guère laissé les autorités indigènes continuer de s'imposer, comme ce fut le cas auparavant, dans leurs chefferies, voire leurs territoires. Même le roi de l'Urundi devait consulter le résident belge pour agir. Nous constatons qu'il y avait un rapport de domination entre les agents de la colonisation et les indigènes.

3.1. 3. Rapports entre les agents coloniaux et autochtones à travers la justice coloniale

Durant la colonisation belge, le système judiciaire du Ruanda-Urundi a été caractérisé par une ségrégation faite par les agents coloniaux. Il était caractérisé par un favoritisme accordé aux agents coloniaux aux dépens des autochtones. C'est ce qui ressort des propos de notre enquêté B. Paul et de B. Léopold. Le premier dit: « *A l'époque belge, il y avait certes de la justice mais le Noir ne pouvait pas vaincre le Blanc* ».[85] Il est au second d'ajouter : « Chers *enfants, qui n'avez pas vu les colonisateurs, vous ne savez rien ; le Noir qui entre dans une situation conflictuelle avec un Belge ne pouvait en aucun cas le vaincre ».*

[84] *https://www.yaga-burundi.com/2020/comprendre-indirect-rule-colonisation-belge, consulté le 25 juillet 2021.*

[85] Entretien avec B. Paul, 70 ans (Gikungu), le 15 octobre, 2021 et B. Léopold âgé de 69 ans, Bujumbura-Gihosha, le 16 octobre, 2021.

A travers ces propos, il semble que la législation coloniale était non seulement penchée mais aussi corrompue. En outre, ces propos laissent entrevoir qu'en Urundi, les lois ne s'appliquaient pas de la même manière entre les colonisateurs et les colonisés comme Anne le fait constater :

« *Comme dans d'autres espaces coloniaux, les situations nées des rapports de domination suscitèrent des compléments aux Codes, intégrés dans une législation spéciale et exprimés dans des ordonnances administratives applicables exclusivement aux populations locales. À partir de 1918, les autorités belges mirent en place des infractions visant les colonisés et criminalisant des faits nouveaux pour les populations ».*[86]

Ça se remarque que les agents coloniaux se retrouvaient en face d'une double société dont chacune avait ses propres caractéristiques et sa propre législation. Ce qui n'est pas étonnant car, les agents coloniaux étaient conscients de leur mission civilisatrice ; ils savaient aussi qu'en aucun cas le *« civilisant »* ne peut entrer dans une position de faiblesse auprès du civilisé.[87] En outre, comme la justice était contrôlée et dominée par les agents coloniaux, les indigènes ne pouvaient être que des victimes.

Certes, le droit coutumier existait mais il était géré par les chefs de village dont l'autorité était subordonnée à des mesures dictées par l'autorité coloniale. Dans la galaxie juridique coloniale, nous pouvons dire que le pouvoir judiciaire restait largement aux mains des agents coloniaux, seuls détenteurs du droit de véto.

De ce fait, l'enjeu est de découvrir les raisons du monopole judiciaire des agents coloniaux. Plus haut, nous avons vu qu'ils avaient reçu de la métropole une injonction qui les place au-dessus des Noirs. Par conséquent, jamais ils ne devaient se montrer infaillibles et invincibles vis-à-vis des indigènes ; ce qui rehaussait leur prestige et étaient craints. En conséquence, ils étaient respectés comme B. Léopold, qui a vu et collaboré avec les colonisateurs belges, le témoigne :

« Les belges se montraient supérieurs à nous en nous taxant d'être fautifs et causes de tous les maux. Cette considération profitait aux colonisateurs à ce moment-là car, nous les craignions voire respections par le fait qu'ils étaient toujours infaillibles dans notre conception ».[88]

86 A. Cornet., *Op. cit*, p. 2

87 J. Roussel., *Déontologie coloniale*, Louvain, 1941. p. 18

88 Entretien avec B. Léopold, op. cit, 2021.

Le concept de supériorité et d'invincibilité évoqué par cet informateur nous renvoie à la compréhension de l'état judiciaire colonial belge. Finalement, cette supériorité était objectivement exprimée pour créer un écart remarquable entre les Blancs et les Noirs. En appliquant les codes et lois exclusivement aux populations locales, les agents coloniaux voulaient exprimer leur supériorité à l'égard des autochtones et qu'eux étaient des intouchables.

Nous voudrions clôturer cette section après avoir donné des cas où des Belges ont fait face à la justice. Prenons par exemple le cas d'Ignace Kamatari, chef au Mugamba-Nord qui se vit infliger par une justice coloniale, en 1936, une amende de 450 F par le Résident, sur proposition de l'agent territorial pour s'être simplement absenté sans autorisation.[89]Un autre cas tel que donné par le même chercheur, c'est celui de Georges Nkeshimana, chef au Bweyerezi. On retint jusqu'à un quart de traitement en janvier 1952, pour n'avoir pas répondu à une convocation de service.

Signalons que les plus lourdes sanctions allant jusqu'à une somme de 2000 F d'amende qui frappèrent les retardataires dans la perception des impôts, la non-exécution des cultures obligatoires etc. Pour tout dire, les agents coloniaux ont voulu exprimer leur désir de domination sur les colonisés qui sont manifestement dans une position d'infériorité selon la logique coloniale.

3.1. 4. Regard anthropologique du système colonial belge en Urundi

3.1. 4. 1. Rapports d'oppression entre les agents coloniaux et autochtones

Accusés de toute sorte d'inertie, les autochtones étaient soumis à certaines contraintes par le système colonial belge qui était fondamentalement basé sur l'exploitation économique et sociale à l'origine de plusieurs corvées coloniales.

En outre, de très nombreux hommes adultes et valides (selon la terminologie de l'époque) étaient régulièrement arrachés à leur milieu d'origine pour travailler ailleurs. Les conditions de travail imposées étaient très durs ; les travailleurs ainsi réquisitionnés ne touchaient que de très maigres salaires et ne jouissaient au début, d'aucune protection médicale sanitaire ou hygiénique. Il y avait beaucoup de travailleurs qui mouraient sur le champ de travail comme le confirme D. Damien :

[89] J. Gahama., *Op. Cit.* p. 310

« Les colons belges obligeaient nos pères de se réveiller très tôt le matin pour aller tracer les routes et beaucoup mouraient sur le champ de travail à cause de la fatigue »[90]. Cette mortalité obligeait donc les colonisateurs belges à procéder sans cesse à de nouveaux recrutements forcés ; ce qui risquait de mettre en péril la survie de la population. Que donc nous enseigne cette soumission forcée faite aux autochtones par les agents coloniaux ?

C'est une évidence, cette oppression des agents coloniaux est une expression que le pouvoir colonial avait déjà dominé les autochtones qui n'avaient d'autres choix que de se soumettre. Ce qui veut dire aussi que le rapport oppresseur-oppressé est une caractéristique fondamentale des relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi.

3. 1. 4. 2. La question du racisme

Le système colonial belge était fondamentalement basé en Urundi sur l'inégalité raciale. L'inégalité était observée dans maintes circonstances.

Par exemple, les autochtones étaient des victimes de diverses formes de discrimination : ils ne pouvaient pas se rendre dans les lieux réservés aux Blancs (restaurants, transports, certains lieux publics, etc.). Ils devaient habiter dans des quartiers qui leur étaient réservés. Ils ne pouvaient se déplacer comme ils l'entendaient ; donc, les indigènes vivaient le mépris des colonisateurs belges comme le précise D. Damien, l'un de nos enquêtés. En outre, les autochtones étaient souvent en butte au racisme quotidien que les agents coloniaux imposaient sur eux. Pour plus de concision, il arrivait que les agents coloniaux confondent les autochtones avec des animaux comme nous le relate A. Charles : « *Par exemple un certain Petros, fils de Baranyanka a été fusillé dans la région de Kayanza pendant l'époque coloniale et Charles Ponsard, en voulant justifier l'assassin, il a dit qu'il l'avait confondu avec le lion* »[91]. Ce qui est en tout cas marrant, c'est de garder la même conception de sauvagerie toujours attribué aux autochtones durant la colonisation. Si la mission civilisatrice aurait été leur première motivation, comment est-il possible que Ponsard justifia l'assassin comme s'il n'avait pas eu tort de tuer Petros pour l'avoir confondu avec un animal ? Jusque quand les autochtones allaient-ils quitter ce stade pour ne plus les confondre avec les animaux ? Les censés non-civilisés restaient-ils à l'état de sauvage durant trois décennies de *civilisation* ? Si cela fut le

90 Entretien avec D. Damien, âgé de 73 ans, Mutanga-sud, le 18 octobre 2021.

91 Entretien avec A. Charles, op. cit, 2021.

cas, admettons que la mission de civilisation a été reléguée au second plan. A notre sens, ce mépris ne vise rien d'autres que de maintenir une distance raciale très considérable entre les colonisateurs et les colonisés.

Durant la colonisation, les indigènes subissaient aussi des insultes accompagnées des coups de gifle comme pas mal de nos enquêtés nous l'ont témoigné.

L'une des insultes que subissaient couramment les indigènes était celle-ci : *Toi, imbécile makake*. Réfléchissons un tout petit peu sur cette insulte et cherchons le sens anthropologique des concepts comme *imbécile* et *makake* pour pouvoir dégager les relations entre les deux groupes d'individus.

Selon le dictionnaire Larousse, *un imbécile* est une personne qui manque singulièrement d'intelligence[92]. On peut constater que les Noirs étaient toujours conçus comme des peuples sans intelligence et que seuls les Blancs étaient intelligents. Cette considération faite aux autochtones veut dire qu'ils étaient encore à l'époque primitive ou à l'état de sauvage. C'est pourquoi ils les surnommaient *makake* (ou singe : l'ancêtre de l'homo sapiens selon les tenants de l'évolutionnisme). Les indigènes ne savaient pas la signification de cette injure et ils ont dû l'utiliser comme telle sans tenir compte de sa signification comme nous l'a témoigné F. Blaise, étudiant en master à l'université du Burundi lors de la collecte de données de terrain[93].

Des fois, les Burundais étaient comparables aussi aux chiens. Selon E. Charles, sur la porte du cercle des Belges se trouvant à côté de l'Hôtel Méridien était écrit : *accès interdit aux chiens et aux Noirs*. Cela nous rappelle l'injure qui est souvent utilisée par certains Burundais en pleine situation d'offenser l'autrui. On aime dire : *Wa mbwa we* ! (*Toi chien).* Nous pouvons déduire par-là que cette injure est le reflet des comportements que les agents coloniaux affichaient auprès des indigènes. Donc, la race noire existait en forme d'animal. Autrement dit, les Noirs étaient comparables aux chiens dans la conception des agents coloniaux.

Nous constatons que les indigènes étaient soumis à la même considération que les chiens (animaux). La ségrégation était devenue monnaie courante sous la colonisation belge selon le même informateur.

92 Le Petit Larousse, *Dictionnaire encyclopédique*, 1995, p. 532

93 Entretien avec F. Blaise, âgé de 30 ans, Université du Bujumbura, le 11 nov. 2021.

Il continue de dire que les constructions des Hôpitaux comme l'actuelle clinique Prince Louis Rwagasore et la Clinique Prince Régent Charles sont révélatrices en ce qui est du ségrégationnisme des agents coloniaux. La première a été érigée pour accueillir uniquement les Blancs et la deuxième était réservée aux Noirs.

Dans le même ordre d'idées, signalons aussi que le même ségrégationnisme s'est observé lors de la construction de la cathédrale actuelle Regina Mundi (pour les Européens) et Saint Michel (pour les Noirs). Que pouvons-nous remarquer grosso modo ?

Les liens raciaux et oppressifs caractérisaient les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge. Dans le contexte colonial, la race noire (autochtones) était malmenée par la race blanche (agents coloniaux).

3. 1. 5. Relations entre le Résident et le mwami de l'Urundi durant la colonisation belge

Durant la colonisation belge, les deux grandes figures ont toujours entretenu des relations très constantes et suivies d'autant plus qu'ils constituaient le pivot du gouvernement colonial. Nous allons analyser leur façon de collaboration pour en faire un constat sur les liens qui unissaient les deux autorités.

Certes, les autorités coloniales, dès 1919 avaient proclamé leur intention d'appliquer au Ruanda-Urundi la politique d'administration indirecte qui ne visait que le maintien des institutions politiques ou sociales précoloniales : le respect des autorités indigènes (les conseils du pays parmi lesquels celui du Mwami avec des pouvoirs prépondérants). Pourtant, ce conseil, censé être l'organe suprême, n'était qu'une assemblée consultative par le fait que le Mwami et son conseil étaient subordonnés au Résident. C'est extrait de l'allocution du Résident à l'ouverture du Conseil du mwami de 1945 en dit long : « Nous *devons rectifier une idée fausse qui, nous constatons, est nourrie par plusieurs d'entre vous. Le conseil du mwami n'est pas une assemble délibérative, elle est consultative. Cela justifie qu'elle est appelée à donner ses avis sur les questions que le mwami lui soumet ; ceux-ci et les éventuelles propositions ne lient nullement ; ce sont pour lui et pour moi des guides nécessaires et importants lorsque nous devons prendre des décisions ou bien éclairer Monsieur le Gouverneur dans certains domaines*

indigènes. Il en résulte que, jamais le Conseil du mwami ne prend lui-même des décisions définitives ».[94]

Ce faisant, en matière judiciaire, les pouvoirs du roi se retrouvent réduits comme l'illustre l'ordonnance législative du 5 octobres 1943 qui organisait les juridictions indigènes. Selon A. Pascal notre enquêté, les restrictions des prérogatives royales étaient plus sensibles en matière répressive alors que la justice pénale étant exclusivement du domaine de l'autorité coloniale.

Ainsi, les tribunaux indigènes n'avaient pas de juridictions pour les causes répressives. Même le tribunal du Mwami ne jugeait que des différends d'ordre civil et commercial selon E. Charles notre informateur. De toute évidence, dans leurs relations avec le mwami, le pouvoir colonial représenté par le Résident de l'Urundi avait besoin d'un roi fort mais acquis à la cause coloniale[95]. Ce qui revient à dire que cette administration avait besoin d'un roi faible malgré lui. D'ailleurs, cela cadre bien avec l'expression de René Lemarchand dans, *Rwanda and Burundi* qui dit que, pour freiner l'éventualité de l'hégémonie du roi et de sa famille, l'administration coloniale reconnaîtra les puissants chefs Batare et leurs domaines du Nord-est et un groupe des chefs Batare très influents fera partie de conseil du mwami.[96] Une telle mesure ne sera pas bien accueillie par le camp d'en face, celui des Bezi qui voyaient en eux leurs rivaux. L'on comprend donc pourquoi des chefs comme Baranyanka (un mutare) traitait amicalement avec l'autorité coloniale sans passer par le Mwami. Et comme lui, plusieurs chefs deviennent indépendants vis-à-vis du Mwami. Il n'y a rien à douter ici, la politique de diviser pour régner a toujours caractérisé l'administration coloniale belge.

Dans la même veine, faut-il préciser que, durant la colonisation belge, le Résident faisait son mieux pour renforcer la position des chefs au détriment du pouvoir royal.

En outre, il arrivait que l'administration coloniale puisse demander une affaire nécessitant une suite favorable de la part du mwami toujours représenté par son conseil. En cas d'une suite non favorable, le Résident en personne venait pour persuader ce conseil par rapport à sa décision.

94 Procès-verbal de la réunion du Conseil du Mwami, Kitega, les 22, 23, 24 et 25 octobre 1945, cité par Butoyi. G., *Op cit.*, 1980.

95 https://*www.yaga-burundi.com/2020/colonisation-indirect-rule/*

96 René Lemarchand., *Rwanda and Burundi*, Édition en Anglais, 1970, cité sur le site de yaga https://www.yaga-burundi.com/2020/colonisation-indirect-rule/

Ce système de travail peut être illustratif dans cette phrase du secrétaire du conseil écrite en 1957 : « *Monsieur le Résident de l'Urundi a donné quelques informations sur des questions intéressant particulièrement le conseil supérieur du pays en tant que représentant des intérêts du Pays* ».[97] De même, en cas de difficultés liées à la compréhension d'une décision du Résident, ce conseil pouvait l'inviter pour échanger avec ce conseil sur un sujet nécessitant un éclaircissement en témoigne cette phrase du même secrétaire :

« *Monsieur le Résident lui-même a déclaré qu'il serait à la disposition du conseil supérieur du pays chaque fois que celui-ci aurait à demander des précisions ou des renseignements au sujet d'une question quelconque par conséquent les conseillers estiment qu'il faudrait inviter Monsieur le Résident par l'intermédiaire du président du conseil à venir éclairer cette question* ».[98]

Curieusement, dans le système d'administration indirecte, la part du Résident belge dans la gestion des affaires du pays était incontournable. Alors que le conseil du mwami était consultatif dans tous les domaines, nous remarquons une relation de dépendance hiérarchique voire paternaliste dans cette forme d'administration car, et le mwami et son conseil, personne ne pouvait passer outre la décision du Résident ni la refuser.

De tout ce qui précède, nous constatons que les relations de domination, d'oppression, de division fondamentalement basée sur l'exploitation, le racisme ainsi que le paternalisme ont toujours jalonné le système colonial belge.

3. 2. Les perceptions des autochtones envers les agents coloniaux

Il est incontestable que l'arrivée des Belges a fortement provoqué chez les autochtones le changement de mentalité comparativement à la situation d'avant. Dans cette section, nous avons envisagé de présenter les différents comportements tels qu'affichés par les agents coloniaux belges face aux autochtones du début à la fin de la colonisation. La documentation à laquelle nous avons accédé a été enrichie par une recherche empirique que nous avons pu effectuer dans

97 *Procès-verbaux des réunions du Conseil Supérieur du Pays tenues à Kitega en juillet-décembre 1957, p. 7, qui est disponible dans les archives nationales se trouvant actuellement dans l'ex-ministère des finances.*

98 *Idem*

l'optique de comprendre comment les agents coloniaux étaient perçus par les autochtones. Nous avons également recouru à l'étude onomastique pour déceler le sens des surnoms souvent attribués à certains des agents coloniaux ainsi que leurs agissements pour percevoir les relations qu'ils ont entretenues.

3. 2. 1. Attitudes des autochtones à l'arrivée des colons belges

L'historiographie du Burundi fait état de deux maîtres coloniaux qui se sont succédé à l'administration tout le long de la colonisation. Il s'agit entre autres, les Allemands et les Belges. Leur passage a marqué des traces indélébiles dans la mémoire des colonisés d'autant plus que le départ forcé des Allemands et l'arrivée brutale des colonisateurs Belges n'ont pas été si facile pour autant.

En effet, certains de nos enquêtés nous ont fourni les informations comme quoi l'arrivée très brutale des colonisateurs belges a coïncidé avec le départ forcé des Allemands. Par exemple, selon A. Charles :

« *En fuite vers le Tanganyika Territorry, les colons allemands brûlaient tout sur leur passage, en consommant par force tout ce qu'ils trouvaient dans les ménages des indigènes : du beurre, de la nourriture. Nous pouvons dire brièvement qu'ils se livraient à un pillage assez prononcé et ils obligeaient les personnes qu'ils rencontraient à les aider à transporter les biens qu'ils avaient sur eux* ».

Ce départ s'est gravé dans la mémoire des autochtones par le fait qu'ils faisaient aussi de la razzia de bétail, en contraignant en outre les indigènes au portage forcé. Les propos traduits déjà en français du même informateur le confirment :

« *Non seulement les gens se cachaient tout au long de la journée pour fuir le portage mais aussi les Allemands faisaient des razzias de bétail qu'ils allaient manger. Au cours de leur fuite, ils laissaient beaucoup de cadavres de vaches qu'ils n'avaient eu le temps ou la capacité de manger* ».

L'arrivée brutale des colonisateurs belges a été aussi très dure car, les Belges se sont également livrés à des actes de razzias, des vols et ils ont également réinstauré un système de portage.[99]

[99] J. Toyi., *Op. Cit*., p. 51

En outre, la période consécutive au départ des Allemands a été le théâtre de grandes famines parce que, selon le même auteur, toutes les personnes se cachaient le jour de peur de se voir recruter pour le portage. Les Belges brûlaient tout sur leur passage en guise de représailles contre les populations qui ne voulaient pas collaborer avec eux.

En réalité, au cours de cette période, régnait une véritable psychose de guerre permanente qui n'était pas de nature à laisser les autochtones vaquer à leurs activités quotidiennes. Signalons encore que l'occupation militaire des Belges a été caractérisée par une sorte d'intimidation et de déploiements de force visant la soumission des indigènes selon toujours notre enquêté A. Charles. L'étude de cette période nous amène à un constat raisonnable : le départ des Allemands et l'arrivée brutale des Belges ont été trop dur pour les autochtones ; la solution n'était que de s'en affranchir au moyen de la reddition volontaire des indigènes.

On pourrait conclure cette séquence en disant que l'arrivée des belges n'aurait pas été bien accueillie par la masse populaire dans un premier temps car, elle a eu lieu dans une période de désolation et de famine consécutive à la Grande guerre qui, elle aussi a, sans doute touché, d'une manière ou d'une autre, les autochtones.

En nous inspirant de cette situation, il nous semble que la relation entre les nouveaux maîtres coloniaux et la masse populaire était autoritaire. Les Belges devaient s'imposer sur l'Urundi car ils étaient convaincus que les Burundais sont trop résistants à la pénétration étrangère depuis longtemps ; le cas allemand est illustratif. Pour les assujettir, ils se sont servis d'un régime autoritaire et militariste.

Dans la section suivante, nous avons opté pour l'étude des surnoms pour comprendre le message véhiculé en ce qui est des relations existantes entre les agents coloniaux belges et autochtones durant la colonisation.

3. 2. 2. Etude anthroponymique et onomastique des agents coloniaux

3. 2. 2. 1. Analyse anthropologique des surnoms portés aux agents coloniaux

Nous savons que le surnom est un nom ajouté au nom d'une personne soit pour l'honorer, la déprécier ou la distinguer de ses homonymes. En ce qui nous concerne, il est question de repérer d'abord ces surnoms et d'en donner un sens anthropologique pour découvrir les relations établies entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge.

En effet, signalons d'emblée que cette déformation de leur noms propres est compréhensible pour deux raisons : premièrement, leurs noms se trouvaient dans une langue autre que celle des autochtones. Dans une société d'oralité comme la nôtre, il était facile que les autochtones, en situation d'analphabétisme, ne parviennent pas à bien prononcer un nom français d'autant plus qu'elle était une langue étrangère. Deuxièmement, il est aussi fort probable que la déformation de leurs noms aurait été faite expressément du moins par ceux qui voulaient exprimer, dans leur propre codage, certaines attitudes des agents coloniaux belges. Dans notre cadre d'analyse, les deux cas sont possibles.

De cette manière, nous allons faire une étude anthropologique de certains surnoms qui étaient portés aux colonisateurs pour étudier les éventuelles relations se trouvant entre les agents coloniaux belges et autochtones durant ladite période. Quelques figures tirées du mémoire de J. Toyi[100] sont reprises pour une analyse anthropologique de leur signification : il s'agit de Bon-Jean, Plasmichel, William Célestin, Van Man Gustave, Léon Limbourg. En effet, prenons par exemple un certain **Bon-jean** qui était administrateur colonial et Moniteur à l'école de Muramvya (1 janvier 1926 au 13 février 1926).

Celui-ci était surnommé *Ruhara* (qui veut dire chauve) ; donc qui n'a pas beaucoup de cheveux. On dit qu'il prenait des sanctions sévères et dures envers les autochtones. Quelques-unes sont par exemples des chicotes et des méthodes rigoureuses d'emprisonnement comme il ressort des propos de notre enquêté B. Kéziron, octogénaire :

« *Cet homme Ruhara que vous entendez dire n'était pas du tout facile, le détenu était sérieusement frappé à l'aide des chicottes et il l'injuriait aussi en disant : Toi imbécile, tu es singe* »[101]. Bien que la situation soit ainsi, d'autres sources concordantes disent que cet administrateur était néanmoins gentil par le fait qu'il distribuait gratuitement à ses élèves des chemises et des culottes. Les écoliers provenant des régions éloignées de l'école étaient nourris gratuitement.

100 J. Toyi., *Op. cit*. p. 53

101 Entretien avec B. Kéziron, âgé de 89 ans, Bujumbura-Gasenyi, le 25 octobre, 2021.

De ce qui précède, nous constatons que cet administrateur-moniteur à l'école de Muramvya avait une double mission : punir et récompenser. Cette attitude nous semble être une attitude paternaliste qui a toujours caractérisé les agents coloniaux en général.

L'action de punir était une façon d'intimider pour se faire respecter. Nous comprenons que ce surnom n'était pas du tout gratuit chez les indigènes. Même actuellement, on porte ce surnom à une personne injuriée soit parce qu'elle n'a pas pourvu au besoin d'autrui ou soit parce qu'elle est haie. On a l'habitude de dire : *« Ehe iyo mbwa y'uruhara* » ou *toi, chien-chauve*. Quoi qu'il en soit, cette injure est plus parlante. Nous comprenons que ce surnom de Ruhara est resté gravé dans la mentalité paysanne. Il semble que ce surnom lui a été attribué parce qu'il était méchant, ou parce qu'il maltraitait les indigènes par le fait qu'il les considérait comme des singes comme nous venons de le voir. Toutefois, par le fait qu'il était aussi gentil, ça reflète aussi d'une relation paternaliste qui existe généralement entre un parent et ses enfants. Un parent, quoi qu'il soit sévère ou non, il est caractérisé par la rigueur dans l'éducation de ses enfants. A ce que nous sachions, c'est que la punition parentale sanctionnant les fautes commises par les enfants n'exclue pas sa prise en charge en ce qui est de leurs besoins.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons déduire que les relations paternalistes entre les agents coloniaux et autochtones pendant la colonisation étaient sans conteste. Robert Bon-jean sera remplacé le 13 février 1926 par un autre administrateur répondant au nom de **Plasmichel**. Qui était-il ? Comment était-il perçu par la masse populaire ?

Il a accédé deux fois au poste d'administrateur dans le territoire de Muramvya du 13 février 1926 au 16 mars 1926 et du 12 septembre 1926 au 11 avril 1927. Plasmichel était aussi surnommé *Bwanakweli* (homme de parole ou de vérité). Notre grand désir est de chercher le bien-fondé de ce surnom qui n'était pas à notre sens gratuit. Les études documentaires que nous avons faites ont fait état d'un homme considéré comme catégorique pour la simple raison que, quand il donne sa parole, il l'exécutait. Ceci rentre dans le cadre de ce que nous avons dit plus-haut ; nous avons vu que l'éthique coloniale exigeait les agents coloniaux de se respecter et d'éviter de donner une promesse envers les autochtones qui ne soit pas tenue. Certes, il est difficile de vérifier la véracité de ce surnom. *Bwanakweli* ou l'homme de vérité semble avoir fait siennes ces directives relatives aux promesses qui devaient être réalisées et à cette attitude qui ne devait pas friser la contradiction.

A travers ce surnom, nous pouvons tirer une inférence logique comme quoi, certains agents coloniaux, malgré leurs exigences, étaient honorés voire appréciés et admirés.

Notre problématique que nous avons définie au niveau de l'introduction a finalement raison d'être car, le fait de l'admirer c'est parce qu'il exécutait ses dires, disons qu'il était un homme autoritaire non pas dans le sens de faire imposer le respect en cas d'irresponsabilité mais dans le sens qu'il il était exemplaire. Pour tout dire, les agents coloniaux et les autochtones étaient liés par une relation d'admiration faite par les autochtones envers les agents coloniaux.

Un autre exemple typique est celui de **William Célestin** connu en tant qu'agent territorial à Muramvya qui a succédé à *Plasmichel.* Celui-ci était surnommé *Gakonyozi* pour avoir une habitude de débuter son travail très tôt le matin chaque jour. Il pouvait même surprendre les gens encore au lit.

A travers ce surnom, nous pouvons nous représenter l'image d'un agent très actif et ambitieux qui travaillait corps et âme pour satisfaire ses supérieurs car, dit Jean Toyi, ne craignait pas d'abréger les heures de nuit ni d'affronter le froid des hautes altitudes de la crête zaïre-Nil.[102]

Nous percevons que les autochtones admiraient, en quelque sorte, certains comportements des agents coloniaux malgré des punitions et traitements durs qu'ils subissaient. Cela insinue que les relations entre les agents coloniaux et autochtones étaient paternalistes. Sinon, on ne pourrait pas comprendre l'ambivalence entre punitions et admiration chez les indigènes. A la burundaise, un parent reste admiré par ses enfants quelle que soit l'éducation qu'il donne. Il en est de même, durant la colonisation, les actes coloniaux visaient la subordination des indigènes à des sanctions non moins faciles qui s'avéraient pourtant nécessaires aux yeux des colonisés. Quid de **Van Man Gustave** ?

Gustave fut deux fois administrateur territorial du 16 juin 1931 au 2 janvier et 30 juin 1939 au 26 novembre 1940 à Muramvya. On le surnommait *Kameya* qui vient du nom imeya[103]en kirundi. On l'appelait ainsi car il était avide d'argent. Dans beaucoup de cas, on le reconnaissait comme quelqu'un qui réclamait tout le temps de l'argent, c'est-à-dire, des impôts auprès de la population burundaise. Son surnom laisse entrevoir son assiduité dans la collecte des impôts payés en argent. On dit qu'il y a eu des dépopulations relativement importantes consécutives à la lourdeur et aux méthodes de perception des impôts.

102 J. Toyi., *Op. Cit.* p. 52

103 C'était la monnaie allemande introduite dès leur arrivée au Ruanda-Urundi. Cette dernière était utilisée dans les échanges commerciaux.

Cette attitude de trop collecter l'argent ne dépendait-il pas des motivations économiques qui ont toujours présidé à la conquête coloniale ? Albert Memmi, dans ses découvertes, affirme que les agents coloniaux visaient le profit et l'exploitation. A coup sûr, les agents coloniaux et les autochtones, durant la période coloniale belge ont aussi entretenu des relations économiques.

Un autre administrateur à Muramvya du 5 décembre 1940 au septembre 1941 fut un certain **Léon Limbourg**. Il fut surnommé *Lungalunga*. L'origine de ce surnom n'est pas bien connue ; simplement on a l'impression qu'il est arrivé portant déjà ce nom.

Toutefois, la mentalité populaire l'a surtout retenu pour sa tendance à administrer des chicotes envers les indigènes. Il a fortement participé au limogeage de plusieurs chefs indigènes pour les remplacer par d'autres plus jeunes, surtout des lauréats de l'Ecole de Muramvya. Ici également il est à noter que les directives précisaient que les chefs récalcitrants, paresseux ou païens devaient être dégommés au profit des jeunes gens, de préférence des instruits, moins conservateurs et plus perméables à la civilisation occidentale. En cela, nous constatons qu'il a appliqué la déontologie coloniale reçue de la métropole.

Grosso modo, les surnoms des agents coloniaux étaient dus aux relations qu'ils tissaient avec les autochtones. Force est de constater que, ces surnoms nous ont aidé à comprendre les attitudes des agents coloniaux durant la colonisation belge édictées par la métropole selon lesquelles il faut de la vigilance et l'application stricte des mesures administratives belges.

3.2.2.2. Recherches onomastiques pour comprendre les attitudes des agents coloniaux

Pour aborder cette section, nous nous sommes inspiré de la façon dont les Burundais accordaient une grande importance à certains événements qui ont marqué la colonisation belge. C'est en recourant à l'onomastique que nous pourrions comprendre que les agents coloniaux étaient bien perçus, si pas admirés par les Burundais. Etudions systématiquement certains noms *rundi* (noms en kirundi) pour remarquer qu'ils sont porteurs d'un message traduisant les différents comportements qu'avaient les agents coloniaux vis-à-vis des autochtones. Qu'est-ce qu'une onomastique ? En quoi nous est-elle importante dans la compréhension des rapports existant entre les agents coloniaux belges envers les autochtones?

Effectivement, l'onomastique est une branche de la philologie qui a pour objet l'étude des noms propres : leur étymologie, leur formation, leur usage à travers le temps.[104]Elle est d'une importance capitale dans la connaissance de la période un peu reculée de l'histoire comme celle de la colonisation belge. En ce qui nous concerne, les données issues de l'onomastique font comprendre, au de-là du sens littéral, les événements et les attitudes qui justifient leur choix et leurs usages, ainsi que les silences qui les entourent pour reprendre l'expression de Ntahombaye.[105]

Nous savons qu'un bon nombre de parents burundais attribuent à leurs enfants les noms que portaient certains agents coloniaux. A titre exemplatif, nous pouvons retenir les noms de Kabirigi, Mubirigi, Kazungu, Madamu etc. Mais la question obsédante reste celle de savoir la raison d'être de ces surnoms. Seraient-ils dus aux événements socio-politiques qui auraient marqué l'histoire de la colonisation belge en Urundi ou un certain événement très référentiel pour ne pas l'oublier ?

C'est incontestable que, dans une société sans écriture, certains parents pouvaient donner les noms d'un tel agent colonial pour se souvenir quand-même de la période très marquante dans sa vie, par exemple, pour l'admirer comme il ressort des propos de G. Claude, professeur d'Université :

« *Nos grands-parents ne savaient pas tous écrire ; les uns donnaient à leurs enfants les noms des agents coloniaux pour se rappeler de leur période de naissance. Tandis que d'autres le faisaient parce qu'ils admiraient ces derniers* ».[106]

N'est-il pas surprenant d'accorder à son enfant le même nom que porte celui qui a participé à la privation de ses droits ? Quoi qu'il en soit, les Burundais, semblent être satisfaits de leurs conduites. *Mubirigi* ou *Kabirigi* se sont tous des noms évocateurs du fait colonial belge.

104 https://fr.wikipedia.org › wiki › Onomastique

105 Ntahombaye, P., *Des noms et des Hommes, aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*, Ed. Karthala, Paris, 1983, p. 7

106 Entretien avec G. Claude, 42 ans, Bujumbura, le 22 oct. 2022

C'est fort possible que les parents, pour accorder ces noms à leurs enfants, voulaient extérioriser leur sentiment d'admiration qu'ils avaient envers les agents coloniaux belges.

Il en est de même pour le nom de *Madamu* : il était généralement porté à une belle fille ou belle femme au teint clair voulant signifier qu'elle est très belle comme une dame blanche. Nous réalisons qu'il y avait des autochtones trop passionnés par la race blanche. On peut s'imaginer comment il s'est créé un complexe d'infériorité chez les Burundais envers les Blancs même actuellement ? A notre sens, la réponse à cette question est à chercher dans les fondements de l'idéologie du colonialisme sans oublier ceux de l'imagologie coloniale et poétique.

En effet, par rapport au fondement de l'idéologie du colonialisme, rappelons que le rôle des penseurs comme Arthur de Gobineau et de Hegel a été plus grand dans le changement des mentalités tel qu'observé chez les Burundais depuis leur contact avec les Européens. Dans son essai portant sur *l'inégalité des races humaines* déjà vu plus haut, **A**rthur se penche sur la classification, la diversification et la distinction de la race humaine. Le fait qu'il a théorisé à tort l'infériorité et l'animalité de la race noire, cette considération a été à la base de l'infériorisation de la race noire en général, et en particulier celle des Burundais. Cette idéologie enseignée et propagée sur l'ensemble du territoire colonisé a été le carburant de nombreux changements au niveau culturel. C'est-à-dire, durant la colonisation belge, les Burundais, confrontés toujours à cette idéologie, ont fini par se fondre dans cette considération et il s'est automatiquement créé un complexe d'infériorité chez les Noirs (Burundais).

Il en est de même pour la philosophie de Hegel qui décrit que l'Afrique est l'enfance du monde ; elle a besoin d'un tuteur .[107] Il est sans conteste que cette idéologie de Hegel a été l'élément catalyseur de l'infériorisation des indigènes en général et plus particulièrement des Burundais. Qu'en est-il avec l'imagologie coloniale et poétique ? Tout d'abord, l'imagologie est une méthode de la littérature comparée qui étudie la relation entre l'écrivain et un ou plusieurs pays étrangers et la répercussion de ces derniers sur l'œuvre de l'écrivain. Ensuite, elle étudie ainsi les éléments que l'écrivain aura jugés pertinents quant à la réalité de l'étranger.[108]

[107] F. Hegel., « La raison dans l'histoire », L'Afrique, cet article est disponible sur //www.monde-diplomatique.fr/2007/11/HEGEL/15275

[108] https://fr.wikipedia.org/wiki/Imagologie

Pour le cas de l'Urundi, nous tenons à souligner que l'infériorisation de la race noire a fortement couvert la littérature coloniale au moyen des bandes dessinées.

Elle consistait à montrer que le Noir se trouvait au niveau très bas de la *« civilisation »*. Tantôt on le décrit comme un animal en forme de monkey selon la formule de Douglass.[109]La répercussion négative de ces bandes doit être très grande chez les indigènes qui ont fini par considérer les Blancs comme des *civilisés* faisant face aux *non civilisés* (les Noirs). Nous savons que les images enseignent et changent des mentalités. C'est pour cette raison qu'il s'est créé un complexe d'infériorité chez les indigènes par rapport aux Blancs au point que les Burundais n'hésitent pas de dire actuellement : *asa n'umuzungu* (il ressemble à un Blanc), *avuga nk'umuzungu* (il parle comme un Blanc) etc. Ici, c'est une façon de montrer l'image positive que les autochtones avaient des agents coloniaux qui est le résultat de cette imagologie coloniale. Donc, durant la colonisation, il s'est créé systématiquement un complexe d'infériorité chez les indigènes à tel enseigne qu'ils cherchent à s'identifier aux Blancs qui sont dorénavant considérés comme supérieurs.

L'admiration portée aux agents coloniaux peut être perceptible à travers certaines expressions qui sont devenues monnaie courante dans notre culture comme : *cet homme est comme un blanc à cause de ses possessions*. On l'utilise aussi pour montrer qu'une telle personne est charitable dans ses actes. Manifestement, il semble que les agents coloniaux étaient de grands magnats dans le milieu colonisé et qu'ils avaient à donner aux autochtones. Or, nous savons que *la main qui donne est toujours supérieure à celle qui reçoit.* Cela veut dire qu'aux yeux des autochtones, les agents coloniaux étaient vus comme supérieurs aux indigènes.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons comprendre beaucoup de choses en ce qui est des relations existantes entre les agents coloniaux et autochtones.

Primo, le fait que les agents s'étaient enrichis dans les territoires colonisés, ils ont tissé des relations de dépendance par le fait qu'ils avaient à distribuer à une population économiquement précaire. Celle-ci percevait ces derniers comme ses parents voire ses éducateurs de qui elle dépendait.

[109] F. Douglass., the narrative of life, 1845, disponible sur Wikipedia

Secundo, partant de ce nom *madame*, les relations étaient fondées sur le duo supérieur-inférieur. Les Burundais, confrontés toujours à la beauté blanche ont fini par l'admirer en minimisant la leur.

3. 3. Rapports entre les agents coloniaux et les Evolués de l'Urundi

Le vocable d'« évolué » a été trop employé et diffusé pendant la colonisation belge. Quid de ce concept ? Comment peut-il, à partir de l'étude socio-anthropologique des évolués de l'Urundi, nous donner une perception générale des agents coloniaux belges?

Tout ce questionnement va nous permettre de comprendre deux éléments essentiels : l'attitude des évolués vis-à-vis du fait colonial ainsi que des relations qui étaient entretenues entre les colonisateurs et ces derniers. Nous saurons également la place qu'ils occupaient dans la société burundaise au cours de l'époque coloniale belge.

En effet, au tournant des années 1940, sous l'initiative des Pères Blancs, on assiste à l'émergence d'une nouvelle classe sociale dans la société burundaise pouvant accéder à certaines professions comme les soins de santé, l'administration, l'enseignement, etc. Celle-ci forme une sorte de « classe moyenne », jugée plus instruite par le pouvoir colonial par le fait qu'elle a embrassé le mode de vie calqué sur celui de l'Occident. Nous pouvons dire que cette catégorie des évolués se considère comme une nouvelle élite noire, qui est en quelque sorte une émanation ultime de la *« mission civilisatrice* » des agents coloniaux ; c'est pourquoi on leur donne le nom d'« évolués ». Notre préoccupation est de savoir ce qui pourrait être à la base de cette catégorie de gens en Urundi. Ne serait-elle pas dépendante de la doctrine paternaliste telle que définie par la métropole ?

La création de cette catégorie coïncide avec le principe métropolitain du paternalisme qui considère le Noir comme un enfant qu'il faut à tout prix éduquer dans le cadre de la civilisation telle que conçue par la Belgique.

C'est pourquoi, dans les années 1940, la politique éducative des agents coloniaux débouche sur la mise en place d'une poignée d'élites ressortissantes de la fameuse Ecole d'Astrida qui se lancent pour la première fois sur le marché du travail comme de futurs administrateurs.

Du côté des « éducateurs » (agents coloniaux), il faut à tout prix prendre en considération la gestion de cette nouvelle élite pour ne pas, selon Munezero, être placé devant une situation incontrôlable.[110]

Dans la même veine, il précise que la création de cette catégorie visait la mise en place d'un cordon sanitaire appelé *Cercles pour Evolués* dont le rôle était de réduire les contacts entre les Evolués et les Non-Evolués ; mais aussi permettre à l'administration belge de surveiller de près cette élite qui pouvait comploter contre l'ordre établi.[111]

Comme on le constate, la tâche d'Educateur pour les agents coloniaux n'a cessé de se manifester même dans la vie professionnelle des élites burundaises. Mais, le faisaient-ils par l'engouement de voir les autochtones accédant à un certain niveau de *civilisation* ? Cette minorité d'Evolués devait être préservée, encadrée, de peur qu'elle ne stationne dans la barbarie pour abonder dans le sens de Munezero ci-haut cité.

Au Ruanda-Urundi, ces élites ne constituent aucunement l'obstacle aux yeux des colonisateurs et ne revendiquent en rien en ce qui est du droit d'être reconnus égaux en droit avec leurs éducateurs comme ce fut le cas au Congo-belge dès 1952. Les Evolués de là, extenués par le pouvoir colonial, ont mené des revendications pour que les agents coloniaux leur attribuent le droit d'être reconnus égaux en droit avec leurs colonisateurs. C'est pour cette raison qu'ils se voient attribuer tout au moins la « carte d'Immatriculation » pour leur garantir un traitement égalitaire bien qu'il ne fût une pure théorie qui n'a pas été appliquée intégralement.

Néanmoins, c'est dans ce milieu que le bouillonnement intellectuel et les frustrations sociales vont favoriser la prise de conscience indépendantiste au Congo.

Autrement dit, dans ce pays, ceux qui ont pourtant embrassé le modèle colonial en désirant s'amalgamer à la « civilisation » qu'il aurait apportée sont les mêmes qui vont remettre en cause cette colonisation.

110 A. Munezero., *La place de l'Evolué dans la société burundaise*, Mémoire, UB., 1984, p. 24

111 Rapport des Pères Blancs, 1953-1955, cité par Munezero, A*., op. cit.* , p. 55

Pour eux, l'existence même des évolués montre la réussite de la mission civilisatrice coloniale devenue dès lors inutile. C'est aux élites locales dites *civilisées* de reprendre cette charge aux agents coloniaux.

On peut se demander pourquoi, à la même époque, règne une sorte d'inertie au Ruanda-Urundi par rapport aux revendications émancipatrices comme ce fut le cas au Congo Belge ? Ne serait-il pas dû au fait que les évolués de l'Urundi ne voulaient pas indisposer leurs Educateurs qui les auraient élevés jusqu'à un certain rang social ?

Sans hésitation, l'insouciance des autochtones par rapport aux revendications indépendantistes s'explique par le fait qu'ils considéraient leurs maîtres comme des supérieurs, des éducateurs. Par ailleurs, il semble qu'ils partaient de l'adage rundi disant que : « *inyundo irakura, ntisumba iyayujuje* » qu'on peut traduire littéralement : *« Nul n'est plus grand que son maître »*. Cette vision est partagée avec mon interviewé C. Léopold : « *Quand bien même on pourrait étudier jusqu'à décrocher un diplôme universitaire, tu ne pourrais t'égaler à celui qui t'a enseigné* ».

Cela implique déjà des relations trop sereines entre les agents coloniaux et les évolués de l'Urundi durant l'époque coloniale belge. Par exemple, le fait qu'ils n'ont jamais esquissé une moindre tentative de se débarrasser de ces colonisateurs-éducateurs, il semble qu'ils ne voulaient pas désobéir à leurs maîtres qui leur avaient donné une formation scolaire. Le fait de les placer loin de leurs familles nucléaires ou de la grande masse de la population, ils voulaient sans doute développer en eux l'estime qui devrait déboucher sur le mépris vis-à-vis de la masse. Cela nous rappelle le cas des enfants mulâtres qui furent arrachés chez la famille de leurs mères pour subir une éducation particulière dans des places soigneusement sélectionnées par les agents coloniaux par exemple à Save au Ruanda etc. Là-bas, on les a empêchés de se mettre en contact avec le reste de la population craignant qu'ils soient les premiers à compromettre l'ordre colonial. Cette ségrégation était due au fait que ces métis avaient une double race : blanche et noire. Donc, l'esprit divisionniste n'était pas porté encore disparu dans la mentalité des agents coloniaux. Ils étaient toujours dictés par la fameuse politique de *divide et impera* (diviser pour régner) qui, durant toute la colonisation, a caractérisé les colonisateurs belges.

Donc, ce sont des relations ségrégationnistes qui existent dans la cohabitation entre les agents coloniaux et autochtones durant leur domination en Urundi.

3. 4. Perception du mwami vis-à-vis des agents coloniaux

Vers les années 1950, les rois du Ruanda-Urundi se sont mis pour la première fois en contacts permanents avec la métropole ; c'est une façon de leur montrer qu'elle s'occupe d'eux.

Inhabituels de faire de longs périples, ces derniers se sentent ravis de se déplacer vers la métropole jusqu'à esquisser leur sentiment de réjouissance à la radio de Bruxelles. Le discours de Mutara Rudahirwa le témoigne :

« Ces *officiers, de même que leurs soldats étaient des hommes braves, forts et victorieux, ils m'inspiraient une administration craintive. Bientôt nous vîmes ces mêmes hommes-guerriers intrépides se pencher avec amour et sollicitude sur les maux dont nous étions affligés, mes craintes alors se dissipèrent. En effet, qu'avons-nous fait pour mériter cette sollicitation aussi spontanée que désintéressée ? Rien*[112]

Jusqu'à quel point cette déclaration du roi rwandais peut-elle impressionner ceux qui ont soif de comprendre les relations entretenues entre les colonisateurs et les colonisés ? C'est une admiration dépourvue de confusion car il affirme en quelque sorte que les autochtones ont appris auprès d'eux le sens de l'administration comme si, auparavant, il n'y en avait pas. Autrement dit, n'eussent été les agents coloniaux, l'administration des rois locaux ne serait pas reconnue comme digne et craintive. Pourtant, l'autorité du mwami avait été toujours forte longtemps bien avant la colonisation. Cette admiration est une expression de la doctrine paternaliste apportée, enseignée et appliquée par les agents coloniaux belges.

Il va sans dire, les rois du Ruanda et de l'Urundi remercient infiniment leurs *éducateurs* pour les avoir conduits à un stade appréciable de développement comme le montre le roi Mwambutsa Bangiricenge :

« *Je tiens à en remercier nos éducateurs, principalement le Roi des Belges, à travers son gouvernement fort et désintéressé, sage et dévoué a conduit harmonieusement ce peuple à un stade qui fait aujourd'hui notre joie et notre fierté* ».[113]

[112] Allocution prononcée par le Mwami du Rwanda à la radio à Bruxelles et Léopoldville, in *Rudipresse*.

[113] Discours de Mwambutsa à l'occasion de l'indépendance, in Rudipresse.

Compte tenu de ces passages, nous remarquons que les rois coutumiers sont loin de cacher leur sentiment de gratitude envers les agents coloniaux. Mwambutsa, dans son discours, présente sa gratitude à la métropole qui s'est donnée corps et âme pour élever, civiliser voire éduquer les autochtones jusqu'à un stade très appréciable. Anthropologiquement, nous constatons une nette admiration des liens paternalistes que les agents coloniaux ont entretenus avec les indigènes.

En définitive, nous venons de comprendre grand-chose en ce qui est des relations établies entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge à partir des différentes perceptions que les autochtones avaient vis-à-vis des agents coloniaux.

Les comportements des uns et des autres ont fait qu'il y ait des relations de dépendance, de l'admiration, de supériorité etc. entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge.

CONCLUSION GENERALE

Mis à part la partie introductive et conclusive, ce travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre porte sur *l'orientation conceptuelle et théorique ainsi que la démarche méthodologique.* Dans ce présent chapitre, nous avons cherché à expliquer certains concepts qui prêtent à confusion par le fait qu'ils sont polysémiques. Nous avons aussi développé des théories plus ou moins organisées et appliquées à ce sujet mais en fonction de la problématique et des objectifs de la recherche. Par rapport à la section ayant trait avec la démarche méthodologique, nous avons dégagé de prime abord, la position du phénomène étudié en élucidant bien le protocole de recherche.

Ainsi, comme nous faisions face à un phénomène nécessitant la compréhension d'un fait social, nous avons opté pour l'approche compréhensive de Max Weber qui, normalement, fait émerger le sens que les acteurs donnent à leur action. L'on comprend bien que la dimension quantitative n'est pas visée dans cette recherche. Concernant les techniques employées, nous avons eu recours à l'entrevue semi-directive et la documentation. La première nous a permis de rencontrer une poignée des gens censés avoir connu la période coloniale belge. Leurs informations nous ont été un guide très précieux dans la rédaction de ce travail. Pour recourir à la recherche archivistique, c'est parce qu'il nous était difficile voire impossible de trouver facilement des agents coloniaux pour enquête. Nonobstant, le recours à la documentation nous a permis d'aiguiser notre sens critique pour comprendre les relations qui existaient entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi.

Le second s'attèle à l'esquisse de l'éthique coloniale belge à la veille de la colonisation belge. Nous avons vu que la colonisation n'a pas été un fait précipité, au contraire, il était bien préparé. Les agents coloniaux avaient reçu beaucoup d'injonctions de la part de la métropole pour que ceux-ci parviennent à être à la hauteur de leur mission. A titre d'exemple, ces derniers devaient garder leur prestige d'être supérieurs aux autochtones et qu'ils devaient veiller à ce qu'ils ne se familiarisent trop avec ceux-ci. Autrement dit, ils devaient faire le tout possible pour qu'ils ne se traitent au même pied d'égalité avec eux.

Le dernier chapitre est intitulé : *Les perceptions des différents acteurs : autochtones et agents coloniaux*. Rappelons qu'il était question de s'enquérir sur les représentations des agents coloniaux dans l'imaginaire des autochtones et vice-versa et par conséquent, sur les relations établies entre les colons et les colonisés en Urundi.

Nous avons constaté que tout dépendait des conduites des uns et des autres. Les premiers ont appliqué toutes les recommandations reçues de la métropole. Tandis que les seconds ont fini par se soumettre à l'entreprise coloniale. D'une manière pratique, les agents coloniaux se sont distingués des Noirs dans tous les domaines de la vie. Ils n'ont jamais considéré que les autochtones fussent des citoyens, au contraire, ils les traitaient comme des enfants. Nous savons que, dans maintes sociétés, un enfant n'ayant pas atteint la majorité est directement subordonné au contrôle de ses parents. Il en est de même en Urundi, les agents coloniaux cherchèrent à faire accepter aux autochtones qu'ils ne fussent encore mûrs pour gérer les affaires publiques. Par ailleurs, selon eux, les autochtones étaient confondus avec les animaux ; ce qui veut dire que, seuls les agents coloniaux étaient des êtres humains destinés à les civiliser. Il n'en demeure pas moins que, selon les circonstances, les autochtones étaient victimes de la ségrégation notamment dans les restaurants, dans des véhicules, dans des cliniques etc. Pour tout dire, leur perception vis-à-vis des autochtones n'était pas de nature à les rehausser plutôt à les assujettir tout le long de leur présence en Urundi. Donc, ils ont tissé, outre la relation dominant-dominé, une relation paternaliste. Il reste à savoir la situation des autochtones dans l'imaginaire des agents coloniaux.

A ce sujet, nous avons trouvé que la façon dont les agents coloniaux traitaient les autochtones a influé sur leur mode de vie presque dans tous les domaines. Confrontés toujours à l'image qui leur était attribuée par les agents coloniaux, les autochtones se sentaient inférieurs à eux. Cela s'explique par de nombreux cas vus où même les rois locaux remercient la bienveillance des agents coloniaux qui, selon eux, n'eut été leur sacrifice, ils n'auraient pas atteint un développement au niveau de l'administration.

En outre, selon les résultats de terrain, le constat fait c'est que, les indigènes ont été impressionnés par la colonisation belge en Urundi. Par exemple, nous avons vu que beaucoup de parents ont attribué des noms à leurs enfants qui traduisent le fait colonial belge : tels que Kabirigi, Mubirigi, Kazungu etc. Tout cela veut signifier que la colonisation belge n'est pas du tout effacée dans la mentalité des indigènes. Il semble que les colonisateurs étaient considérés comme le point de référence par les indigènes. Ce qui nous amène à conclure que les relations paternalistes exprimant aussi le rapport de domination et d'infériorisation ont toujours caractérisé les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi entre 1916 et 1962.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- BERTHIER, N., Le sondage d'opinion, connaissance du problème. Paris : ESF, 1978.
- BLANCHARD, P., *Sexe, race et colonies. La domination des corps du XVe siècle à nos jours*, 2018.
- BOUDON, R., Les méthodes en sociologie, Paris, PUF, 1969.
- BOURDIEU, P., *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
- BRIMO, A., *Les méthodes des sciences sociales*, Edition Montchrétien Paris, 1972.
- CAMPENHOUDT, L. V. et MARQUIS, N., *Cours de sociologie*, Paris, 2014.
- CHEVRY, G., *Pratiques des enquêtes statistiques*, PUF, Paris, 1962.
- CONRAD, J., *Heart of darkness*, Paris, Editions Gallimard, 1899.
- DE KETELE, J.M., et ROEGIERS, X.., *Méthodologie de recueil d'informations*, De Boeck, Bruxelles, 1995.
- D'HAINAUT L., *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*, Ed. ESF, Paris, 1986.
- D'HAINAUT L., *Concepts et méthodes de la statistique*, Fernand Nathan, Paris, 1975.
- DURKHEIM, E., *Les règles de la méthode en sociologie*, PUF, Paris, 1960.
- EDUARD, B. T., *Primitive Culture*, vol. Volume 1, London, John Murray., 1871.
- FANON, F., Les *Damnés de la terre*, Éditions Maspero en 1961.
- FORTIN, F. M., *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal : Decarie Editeur, 1996.
- GAHAMA, J., *Le Burundi sous administration belge. Période du mandat (1919-1939)*, Paris, Karthala, 1983.
- GAUTHIER, B., *Recherche sociale*, Presse de l'université de Québec, Québec, 1984.
- GOBINEAU, A., Essai de l'inégalité des races humaines (1853-1855), T1, Paris, 1884.
- GRAWITZ, M., *Méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1996.
- HERBERT, S., *Progress, Its Law and Causes, 1857.*
- HOFMANN, Y. et al, *Le travail de fin d'études, une approche méthodologique du mémoire*, Masson, Paris, 1998.
- IYEKY, J. F., *Essai de psychologie du primitif*, Editions la voix du congolais, Léopoldville, Congo-belge. 1956.
- KAUFMANN, J.C, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

- LANDSHEERE, G., *Introduction de la recherche en éducation*, 5ème édition, Armand Colin, Bourrelier, Paris, 1982.
- LEON, A., *Manuel de psychopédagogie expérimentale*. Paris : PUF.
- MANNONI, O., Psychologie *de la Colonisation*, Éditions du Seuil, 1950.
- MAURICE, A., *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Anjou : centre éducatif et culturel, 1992.
- MEMMI, A., *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur et d'une préface de Jean-Paul Sartre*, Paris. 1973.
- MORGAN, L. H.., *Ancient society*, Etats-Unis, 1877.
- MUCHIELLI, R., *Les méthodes qualitatives*, Ed. PUF, Paris, 1994.
- MWOROHA, E., *Histoire du Burundi, Dès origines à la fin du 19ès*, Hatier, Paris, 1987.
- NTAHOMBAYE, P., *Des noms et des Hommes, aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*, Ed. Karthala, paris, 1983.
- PIRON, P., *Codes et Lois du Congo Belge*, T.1, Bruxelles, 1954.
- QUIVY, R. et CAMPENHOUDT L. VAN., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.
- ROMAN A. C., *Capitales du monde : une encyclopédie de géographie, histoire et culture*, ABC-CLIO, États-Unis, 2013.
- RONGERE, B., *Méthodes des sciences sociales*, Ed. Dalloz, Paris, 1971.
- ROUSSEL, J., *Déontologie coloniale*, Louvain, 1941.
- RYCHMANS, P., *Servir pour dominer*, Bruxelles, 1931.

II. MEMOIRES ET THESES

- BANDIRA, B., *Le passage du Rwanda et du Burundi sous l'administration belge*. Thèse, Louvain, 1982.
- BIGAYI, D., *Le mwami et le conseil supérieur du pays face à la colonisation belge*, U.B, 1976.
- MUNEZERO, A., *La place de l'Evolué dans la société burundaise*, Mémoire, U.B, 1984.
- NDAYIZEYE, A. C., *Le vécu psychoaffectif lié à la carence des rites funéraires et du deuil chez un prisonnier*, UB, 2016.
- NTEZIMANA, G., *Etude de l'émigration de la main-d'œuvre de la commune Busoni vers l'Uganda*, Mémoire, E.N.S, 1973.
- TOYI, J., Le *portrait du fonctionnaire colonial belge*, Mémoire, U.B, F.L.S.H, 1986.

III. DICTIONNAIRES ET RAPPORTS

- *Dictionnaire universel*, Paris, Aupelf-Edicef, 1988.
- *Dictionnaire, Nouveau Larousse encyclopédique*, volume 2, Paris, Cedex, 1994.
- *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 5. Paris, 2002.
- *Le Petit Larousse, Grand format*, Larousse Bordas, Paris, 1998.
- MWOROHA, E.., *Etude de la mise en valeur culturelle, historique et touristique des tombeaux royaux du Burundi en commune Muruta, province de Kayanza,* Décembre, 2014.

IV. ARTICLES

- BALANDIER, G., « La situation coloniale : approche théorique. », 1951.
- CORNET, A., « Punir l'indigène : les infractions spéciales au Ruanda-Urundi (1930-1948) », *Verdier Afrique et histoire* 2009, no.7.

V. LES PUBLICATIONS EN LIGNES

- https://www.patrimoine-frb.be/collection/civilisation-et-barbarie.
- www.dicocitions.com.
- www.monde-diplomatique.fr/2007/11/Hegel/15275.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Imagologie.

ANNEXES

Annexe I : PRESENTATION ET CONSIGNES

Bonjour,

Je m'appelle Elysée NIBIZI, je suis étudiant en Master de Socio-anthropologie à l'Université du Burundi, à la Faculté des Langues et Sciences Humaines. Je suis en train de faire un travail de fin d'études sur un sujet concernant *les relations entre les agents coloniaux et autochtones durant la colonisation belge en Urundi*. Je suis alors venu vers vous pour que vous me parliez en un peu de mots les rapports qui existaient entre les deux catégories de gens.

Je vous garantis que personne ne pourra savoir ce que nous allons échanger, c'est pourquoi, je ne vous demanderais pas votre nom.

Comme je l'ai déjà dit, ce que vous allez me dire me sera très utile car ça me permettra d'obtenir un diplôme de fins d'études. Mais aussi, il permettra à beaucoup de Burundais de comprendre les relations qui existaient entre les agents coloniaux et autochtones.

C'est pourquoi, j'aimerais utiliser cet appareil enregistreur pour que rien ne m'échappe.

Je vous remercie.

Annexe II : GUIDE D'ENTRETIEN

I. Présentation

Nom et prénom :

Age :

Sexe :

II. Entretien proprement dit

Thème I : Les représentations que se font les agents coloniaux des autochtones en Urundi

1. En tant que quelqu'un qui a connu la période coloniale, pourriez-vous nous dire en un peu de mots comment les colonisateurs belges collaboraient avec les Burundais de cette période ?

2. Les Burundais étaient-ils vraiment libres au niveau de l'administration comme ce fut le cas avant la colonisation ?

3. Est-ce que la justice coloniale était-elle équitable pour tous ?

4. Pourriez-vous nous raconter comment les colonisateurs belges considéraient-ils les Burundais d'alors ?

5. Comment les Burundais étaient-ils considérés par les agents coloniaux belges ?

Thème II. Les perceptions des autochtones vis-à-vis des agents coloniaux

1. Comment les autochtones ont-ils perçu l'arrivée des colons belges ?

2. Quels comportements affichaient les colonisateurs belges vis-à-vis des autochtones durant la période coloniale ?

3. Quelles relations existaient-elles entre les colonisateurs belges et les Evolués de l'Urundi ?

4. Y-avait-il une collaboration entre le Régent et le mwami pendant la colonisation belge ?

5. Est-ce que les Burundais se sentaient-ils supérieurs aux colonisateurs ?

6. Quels liens existaient-ils entre les Burundais et les colonisateurs durant la période coloniale belge ?

IDENTIFICATION DES INTERVIEWES

Nº	**Nom et prénom**	**Age**	**Lieu et date d'entretien**	**Statut**
1	N. Freddy	41 ans	Université du Burundi, le 26 sept. 2021	Etudiant
2	B. Léopold	69 ans	Gihosha, 27 août, 2021	Non-fonctionnaire
3	A. Pascal	80 ans	Buyenzi, 20 oct. 2021	Non-fonctionnaire
4	A. Charles	86 ans	Kigobe, 10 oct. 2021	Non-fonctionnaire
5	B. Paul	70 ans	Gikungu, 15 oct. 2021	Non-fonctionnaire
6	B. Kéziron	89 ans	Gasenyi, le 25 oct. 2021	Non-fonctionnaire
7	D. Damien	70 ans	Gihosha, le 30 sept. 2021	Non-fonctionnaire
8	F. Blaise	30	Université du Burundi	Etudiant